SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS.

PRÉLIMINAIRES.

ANTÉCÉDENTS. — VOEUX EXPRIMÉS PAR LES DIVERS ORGANES DE LA PRESSE PROTESTANTE : L'**Espérance**, LES **Archives Evangéliques**, LE **Lien**, LES **Archives du Christianisme**, LE **Semeur**, ETC. — FORMATION DE LA **Société de l'Histoire du Protestantisme français**. — SES STATUTS. — CADRE DE SES TRAVAUX. — CIRCULAIRE DU COMITÉ FONDATEUR. — PREMIÈRE LISTE DE MEMBRES ET SOUSCRIPTEURS. — COMPTE-RENDU DES PREMIERS TRAVAUX DU COMITÉ. — CORRESPONDANCE D'AVRIL ET MAI. — OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

[Sous ce titre de *Préliminaires,* nous nous sommes proposé de réunir les divers documents qui expliquent comment s'est formée la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* et comment elle est constituée. Leur ensemble compose une *Introduction* indispensable à ses travaux (1).

Nous entrons en matière par un exposé que le Président du *Comité fondateur* fut appelé à adresser, au mois de mai dernier, à un certain nombre de membres de toutes les Eglises protestantes, assemblés en conférence à Paris, et qui fait connaître les antécédents, la nature et le but de la Société naissante : c'est donc un préambule qui est ici naturellement à sa place.]

« Depuis assez longtemps, et notamment dans ces dernières années, à mesure que l'on s'est occupé davantage de travaux historiques sérieux, et que le goût s'en est plus généralement répandu, on a reconnu combien nos ressources sur ce point étaient limitées et insuffisantes, combien notre bibliothèque protestante était pauvre. C'était une lacune d'autant plus fâcheuse qu'elle laissait un champ libre à l'ignorance et à la mauvaise foi ; d'autant plus regrettable, que beaucoup de lumières demeuraient ainsi sous le boisseau, beaucoup de trésors restaient enfouis, beaucoup de sources d'édification et de vie étaient perdues pour les fidèles. Sans doute quelques efforts ont été tentés ; de bons et utiles ouvrages ont été entrepris et ont vu le jour. Mais ces efforts étaient isolés, individuels ou partiels ; ces publications, quelque consciencieuses qu'elles fussent, étaient toujours incomplètes, laissaient à dé-

(1) Nous comprenons cette première fois dans ces *Préliminaires* des matières qui formeront à l'avenir une section spéciale du *Bulletin*, telles que le Resumé des travaux du Comité, la Correspondance, les Ouvrages offerts. Nous n'avons pas voulu multiplier les divisions.

sirer plus encore qu'elles ne donnaient et rendaient surtout plus sensible tout ce qui était à faire. Les organes de notre presse religieuse constatèrent, à diverses reprises, le besoin généralement éprouvé d'études historiques, signalèrent notre indigence en cette matière et appelèrent de leurs vœux l'exploration régulière du domaine, si fertile et si peu cultivé, de nos annales protestantes. Je me bornerai à deux exemples récents. Le journal l'*Espérance,* du 7 octobre 1847, dans un excellent article, où il reprochait à notre littérature d'être en général trop exclusivement didactique et dogmatique, s'exprimait ainsi : « On a été quelquefois chercher loin ce qui se trouvait « tout près, on a évoqué des souvenirs étrangers, quand il n'y avait qu'à « évoquer les souvenirs de la patrie. N'était-il pas beaucoup plus simple de « prendre pour sujet d'étude les événements ou les personnages de notre « histoire religieuse? N'avons-nous pas dans nos annales beaucoup de faits « remarquables et beaucoup de vies édifiantes? Pourquoi ne pas compulser « les annales paternelles, pourquoi ne pas exploiter nos propres trésors! « Que notre littérature puise dans la mine à peu près vierge de notre histoire « religieuse; elle y trouvera de grandes richesses qui y restent ignorées. « Qu'elle s'attache à rappeler le souvenir de certains événements et de certains « hommes, et qu'elle se serve de la piété des pères pour ranimer la piété » des enfants. Elle a là un moyen d'influence qu'elle chercherait vainement « ailleurs. Les souvenirs de notre Eglise feront toujours palpiter nos cœurs; « cette corde heureusement est encore une corde sensible, et il faut la tou- « cher pour l'empêcher de se rouiller... Il faut, ajoutait l'auteur de l'article, « il faut faire connaître à la France les trésors que nous possédons et que « nous-mêmes nous ne connaissons pas encore. Les documents sont là, il « n'y a qu'à tendre la main pour les prendre, et quant à ceux qu'on ignore « encore, les explorateurs ne manqueraient pas. Nous en connaissons de tout « prêts. Mais il n'y a qu'une société qui puisse tenter une si grande entre- « prise... (1) L'exécution serait facile, si tout le monde s'entendait et s'unis- « sait, ce qui serait si naturel dans une œuvre de cette nature. L'idée n'est « pas nouvelle ; nous la croyons bonne et nous espérons qu'elle réussira... »

« Ces sages exhortations auraient-elles été suivies d'effet?—En tout cas, les circonstances devinrent bientôt peu favorables et la question eut le sort de tant d'autres : elle subit un ajournement. Elle fut reprise, deux ans après, par un pasteur qui a toujours affectionné les travaux relatifs à notre histoire, M. Emilien Frossard. Dans la feuille qu'il édite, *Les Archives évangéliques*, M. Frossard esquissa, le 15 octobre 1849, un projet de Société dite d'*Archéologie protestante*. « Les monuments historiques de nos glorieuses églises

(1) Rappelons pourtant que deux hommes ont eu le mérite d'aborder cette tâche par eux-mêmes et d'y consacrer douze années de travail assidu. Nous voulons parler de la *France protestante* de MM. Haag, dont la publication, commencée en 1846, a montré que nous posséderons enfin un recueil historique protestant, composé sur les documents originaux, et complet dans son genre. — *C. R.*

« deviennent, disait-il, chaque jour de plus en plus rares; ceux qui ont « échappé à l'entière destruction à laquelle un siècle d'oppression et d'obscu- « rantisme les avait voués, sont dispersés, oubliés, mutilés. Encore quel- « ques années, et il n'en restera pas trace. Et cependant l'histoire de la « Réforme française n'est pas encore faite, et cette page magnifique de l'œuvre « de Dieu dans l'humanité risque d'être perdue dans le grand enseignement « que les siècles passés adressent aux générations à venir. L'indifférence, « plus désastreuse encore que le vandalisme romain, menace de laisser perdre « ce que le temps et la fureur aveugle des fanatiques ont épargné. Hâtons- « nous de ressaisir ces traces trop fugitives d'un passé si instructif, ou cha- « cun de nous peut retrouver encore, sinon ses lettres de noblesse, du moins « le souvenir de ses pères, le saint exemple de leur constance et de leur foi. « Il est déjà bien tard; et toute investigation approfondie nous promet sans « doute de douloureux regrets. Mais une main respectueuse et active peut « encore sauver bien des monuments précieux de l'entière et irréparable « ruine qui les menace.

« Cette main pourrait être l'action constante et vigilante d'une *Société* « *d'archéologie protestante,* qui pourrait avoir son centre d'action à Paris « et ses correspondants dans toutes les provinces où se trouvent des pro- « testants de langue française. Les hommes ne manqueraient pas à cette « œuvre. On ne serait limité dans le choix par aucune considération de con- « viction religieuse ou de préférence nationale. Orthodoxes ou non ortho- « doxes, nationaux ou indépendants, Français ou Anglais, Allemands ou « Suisses, je dirai même, dans une certaine limite, protestants ou catholi- « ques, tous ceux qui accordent quelque intérêt scientifique à l'histoire de la « réforme française, apporteraient le concours de leurs lumières et de leur « activité.

« Déjà plusieurs de nos coreligionnaires ont donné un intérêt marqué à « ces études importantes. M. Charles Coquerel, qui possède une collection « de manuscrits précieux, collection que plusieurs d'entre nous ont con- « tribué à enrichir, sous la promesse que le spirituel auteur de l'*Histoire des* « *Eglises du désert* confierait un jour sa collection à quelque établissement « protestant; M. Napoléon Peyrat, qui a publié un ouvrage très remarquable « sur le même sujet; M. Alexis Muston, qui a fait d'intéressantes recherches « sur les *Vaudois du Piémont;* mon frère Louis Frossard, qui vient de pu- « blier une histoire des *Vaudois de Provence,* et qui, durant ce labeur, a pu « fouiller dans des manuscrits jusqu'ici oubliés dans la poussière des bi- « bliothèques de Provence; le pasteur H. Marchand, de Sommières, qui « affectionne l'histoire de nos synodes; mon excellent ami, M. A. Borrel, « qui a fait des recherches approfondies dans les archives du Bas-Languedoc; « M. le colonel Tronchin, de Genève, qui possède des monuments très pré-

« cieux de tout genre ; M. Bungener, de la même ville, qui vient d'enrichir « notre littérature protestante de deux ouvrages empreints d'atticisme et de « vues profondes ; M. Merle d'Aubigné, doué d'une science encyclopédique « en ce qui concerne notre histoire religieuse ; M. Charles Read, chef de « section au ministère des cultes, qui se plaît dans les recherches du genre « de celles que nous signalons, et dont la haute position rendrait facile « l'accès de plusieurs collections précieuses ; M. Jules Bonnet, à qui le gou- « vernement a confié une tâche importante relative à la correspondance de « Calvin ; M. le professeur de Félice, qui prépare depuis longtemps une his- « toire générale de nos églises ; M. le pasteur Goguel, du Doubs, auteur de « plusieurs ouvrages très intéressants, et une foule d'autres hommes jaloux « d'élever un monument historique à la gloire de Dieu et au souvenir de nos « pères, hommes actifs et instruits, dont les noms échappent à notre plume « trop pressée, se hâteraient, nous n'en doutons point, d'apporter leurs « concours à une œuvre commune de conservation archéologique, dès que « l'ébranlement initiateur serait donné dans un centre convenable, et par « des hommes influents. Les nationaux, quoique plus rares chaque jour, ne « manqueraient pas à l'inquiète sollicitude et à la pieuse curiosité de notre « société. Car il faudrait tout réunir : manuscrits, correspondances, arrêts « judiciaires, mémoires, placets, discours, affiches, gravures, chants popu- « laires, musique sacrée, médailles, portraits, sceaux, ouvrages imprimés de « toutes les époques, etc., etc. Tels seraient les objets qui viendraient en- « richir les casiers du musée et de la bibliothèque archéologique protestante. « On verrait aussi abonder les collecteurs. Le premier acte de la société serait » sans doute de nommer un agent qui se rendrait dans tous les lieux où l'on « soupçonnerait l'existence de quelque dépôt de documents ; il en ferait l'in- » ventaire, s'efforcerait de réunir et d'acquérir à la société les matériaux » épars qui se perdent ; quant aux collections qu'il serait bon de laisser dans « les localités dont elles constituent les fastes ecclésiastiques, l'agent en re- « cueillerait des catalogues et peut-être plus tard des copies. Nos jeunes « candidats, qui sont dans ce moment-ci en Allemagne, consentiraient « joyeusement, j'en suis sûr, à faire des recherches dans les bibliothèques « des universités ; et, dans les restes des colonies françaises, nos mission- « naires nous fourniraient d'utiles documents sur le *coin français* de la « colonie du Cap, et l'excellent M. Baird, de New-York, sur les réfugiés des « Etats-Unis. Nos colporteurs, qui pénètrent dans les plus humbles chau- « mières, auraient soin de nous signaler l'existence de monuments jusqu'ici « oubliés, et les derniers bouquinistes seraient mis à contribution.

« Que trois hommes de bonne volonté, réunis à Paris, prennent l'initiative » et se choisissent des correspondants en province, et nous sommes assurés « qu'avant peu ils auront déjà obtenu de très heureux résultats. Pour nous,

« notre désir est de jeter cette idée dans le public protestant, afin que « d'autres s'en emparent et la fécondent; le mois de mai réunissant un « grand nombre de coreligionnaires à Paris, pourrait être l'époque où cette « idée, mûrie dans quelques esprits, acquerrait assez de consistance pour « amener quelque action en commun. Lorsque le moment sera venu, nous « serons heureux d'offrir nous-même la pite de notre coopération (1). »

« Cet appel chaleureux fut appuyé, dans le journal le *Lien*, par le zélé historien des *Eglises du Désert*, mieux à portée que personne d'apprécier les services que pouvait rendre une association du genre de celle qui était proposée. D'autres feuilles religieuses avaient également, en diverses occasions, manifesté le désir de voir se réveiller le goût des recherches historiques, notamment les *Archives du Christianisme* et le *Semeur*, le *Semeur* qui s'était fait une place à part dans la presse périodique, où il occupait si utilement un poste avancé et où il a laissé un vide regrettable.

« Tout récemment, enfin, les esprits ont été de nouveau ramenés à l'étude de notre histoire, et la question s'est trouvée comme remise à l'ordre du jour par un heureux concours de circonstances. La publication de plusieurs travaux importants, tels que le livre de M. de Félice, l'annonce d'autres travaux considérables du même genre, ont excité de toutes parts un vif intérêt. Il a paru que le moment était venu pour réaliser le projet de cette *Société*, souhaitée naguère par quelques-uns, et dont la formation paraît répondre aujourd'hui à un vœu général (2).

(1) Nous nous sommes fait un devoir de reproduire cet article en son entier. C'est la première fois sans doute que la donnée d'une Société d'histoire protestante se trouvait développée et présentée au point de vue pratique, avec des détails d'exécution. L'honneur en revient à M. le pasteur Em. Frossard, avec qui nous nous étions entretenu de cette même idée, huit ans auparavant, et qui a bien voulu s'en souvenir. Nous avions désiré qu'il la réalisât; c'est sur son refus motivé de prendre lui-même l'initiative, mais avec sa participation empressée, que les fondateurs de la Société de l'Histoire du Protestantisme français se sont mis à l'œuvre. — *C. R.*

(2) Entre autres signes du temps, nous citerions les Circulaires récemment adressées par le Directoire de la Confession d'Augsbourg et par le Ministre des cultes aux églises protestantes de France, pour leur demander des informations *historiques* en même temps que *statistiques*; nous citerions encore une lettre de M. le pasteur Hugues, d'Anduze, insérée dans le *Lien* du 21 février dernier, et contenant des indications très utiles; enfin deux autres lettres publiées par l'*Espérance* des 4 mars et 1er avril, l'une de M. A. Lagarde, avocat, qui communiquait un plan et proposait la formation d'un *Comité de recherches et travaux historiques, relatifs à la réformation religieuse du seizième siècle*, l'autre de M. G. Masson, qui écrivait d'Angleterre qu'il avait trouvé parmi les manuscrits du *British Museum* une foule de pièces fort curieuses sur l'histoire du protestantisme français. Nous pourrions ajouter l'annonce de la publication plus ou moins prochaine de travaux importants, tels que celle de la *Correspondance de Calvin*, par M. Jules Bonnet; de l'*Histoire des Réfugiés protestants français*, de M. Ch. Weiss; de diverses *Histoires des Huguenots*, soit générales soit partielles, qui sont actuellement en voie de préparation. Parmi les auteurs des premières, on distingue MM. de Polenz, de Halle, ancien major au service du roi de Saxe; Dieterici, conseiller intime supérieur à Berlin, l'un des économistes les plus distingués de l'Allemagne, M. C. de l'Institut; Soldan, professeur à Marbourg; etc., etc. Parmi ceux qui, en France, s'occupent de recherches locales pour des monographies, nous connaissons bon nombre de pasteurs de nos églises. Ces travaux spéciaux ne sauraient être trop encouragés et il est heureux qu'on s'y livre aujourd'hui de divers côtés avec une louable émulation. Nous omettons forcément bien des exemples; mais nous serions impardonnables de ne pas mentionner ici, dans un rang à part, le grand ouvrage que M. Mignet élabore depuis plusieurs années et qui doit enfin doter la France d'une *Histoire générale de la Réformation*. On sait déjà par quelques communications, notamment par un beau *Mémoire sur l'Etablissement de la réforme religieuse et la constitution du Calvinisme à Genève*, lu à l'Institut en 1834, tout ce que l'on peut attendre du consciencieux et brillant écrivain. — *C. R.*

« Dans cette conviction, quelques protestants se sont réunis et ont résolu de prendre l'initiative, à laquelle étaient conviés les plus diligents. Ils vous convient, à leur tour, ils convient particulièrement tous ceux qui se félicitent d'appartenir à la Réforme française, tous ceux qui se rattachent aux Eglises protestantes (1), nées et naturalisées sur le sol français, ou exilées de cette première patrie, tous ceux enfin qui s'honorent de porter le nom de chrétiens protestants, ils les convient à leur venir en aide, à se joindre à eux dans une œuvre commune de piété filiale, d'instruction et d'édification mutuelles. L'histoire de ces huguenots de glorieuse mémoire, qui ont renouvelé l'Eglise chrétienne en France, et qui en ont arrosé de leur sang le second berceau, c'est là un héritage, un patrimoine commun, dans lequel chacun de leurs descendants a sa part, et que tous peuvent et doivent contribuer à mettre en valeur. Le *Comité fondateur* de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* a le ferme espoir que son appel sera entendu, et que ses travaux, déjà heureusement inaugurés, porteront, avec l'aide de Dieu, les plus heureux, les plus excellents fruits. »

Après ces paroles, le Président du *Comité fondateur* a donné connaissance des *Statuts* et du *Cadre des travaux* qui vont suivre.

Ces communications ont été accueillies avec une vive approbation, et la plupart des personnes présentes à la réunion ont immédiatement adhéré.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

STATUTS.

TITRE I. — But de la Société.

Art. 1. La *Société de l'Histoire du protestantisme français* a pour but de rechercher, de recueillir et de faire connaître tous les documents, inédits ou imprimés, qui intéressent l'histoire des Eglises protestantes de langue française.

Art. 2. Ses recherches portent, non-seulement sur les affaires intérieures des Eglises, mais sur les rapports des protestants avec le gouvernement, sur la vie des hommes célèbres appartenant à la communion évangélique, sur leurs travaux de littérature, de science ou d'art, en un mot sur tout ce qui est relatif aux origines de la réforme française et à l'état du protestantisme français, dans le seizième, le dix-septième et le dix-huitième siècles. Elle

(1) Tous ceux qui n'acceptent la qualification ni de *fils des Croisés* ni de *fils de Voltaire*, mais qui revendiquent celle de fils de la Réforme et du libre examen.

s'occupe aussi de l'histoire des Eglises d'origine allemande devenues françaises par annexion de territoires, et des tentatives faites pour introduire la réforme en Italie et en Espagne.

Art. 3. Toute discussion qui ne se rattacherait pas directement à l'histoire du protestantisme est interdite.

Art. 4. La Société établira des relations suivies avec les sociétés étrangères qui se livrent à des travaux analogues aux siens, particulièrement dans les pays où les protestants français ont trouvé un *refuge* après la révocation de l'édit de Nantes.

Art. 5. Elle accueillera avec reconnaissance les communications et les dons qui lui seront faits, et en rendra compte dans le *Bulletin* de ses travaux.

TITRE II. — Organisation de la Société.

Art. 6. Le nombre des membres de la Société est indéterminé. Pour être admis à en faire partie, il faut adresser au président une demande par écrit. Cette demande, appuyée par un sociétaire, sera présentée par le président au Comité, qui prononcera sur l'admission.

Art. 7. Chaque membre recevra un diplôme signé par le président et le secrétaire.

Art. 8. Chaque membre payera un droit d'admission de 10 francs.

Art. 9. Indépendamment des dons de diverses nature qui pourront être offerts à la Société, pour ses archives ou son fonds commun, chaque membre payera une cotisation annuelle de 5 francs. Pour les pasteurs elle pourra être réduite de moitié.

Plusieurs explications nous ayant été demandées sur le sens de quelques articles des *Statuts*, nous joignons ici quelques notes.

(Art. 6.) Cet article ayant donné lieu à quelques observations, le Comité, tout en le maintenant a décidé que la demande écrite n'était pas de rigueur et qu'elle pouvait être formée, au nom d'un tiers, par un membre de la Société.

Les étrangers sont admissibles au même titre que les régnicoles. Il en est généralement ainsi de toutes les sociétés savantes.

Quelques personnes ont paru croire que, pour être admis comme membre de la Société, il fallait nécessairement contribuer à ses travaux par la recherche et l'envoi de documents (Art. 1 et 2). C'est une erreur qu'il importait de dissiper. La participation de tous les membres qui peuvent être collaborateurs est sans aucun doute indispensable. Mais c'est aussi être membre actif, et membre très utile de la Société, que de la soutenir par sa souscription, par ses dons, que de lui procurer des communications auxquelles donnera lieu telle ou telle circonstance fortuite, ou des lecteurs nouveaux qui pourront devenir à leur tour membres ou souscripteurs. Si la Société n'était composée que de personnes fournissant des documents et travaillant pour elle dans ce sens seulement, elle éprouverait embarras de richesses d'un côté, et pénurie de ressources de l'autre; en outre, elle n'atteindrait pas son but, qui est de répandre et de vulgariser les connaissances historiques, qu'elle recueille et centralise à cet effet. Elle s'adresse donc à tous, travailleurs, lecteurs, donateurs.

(Art. 9.) Il est évident que cette cotisation de 5 fr. a été fixée comme un *minimum*. Le Comité a voulu mettre son œuvre à la portée de tous et descendre jusqu'aux dernières limites du possible. Mais il n'a pas mis en doute que sa pensée ne fût comprise. Il a espéré et il a dû compter qu'il trouverait des dédommagements aux sacrifices qu'il jugeait utile de faire. Il lui faut des ressources pour réaliser ses promesses et accomplir le bien qu'il a en vue. Déjà il a eu à remercier plusieurs donateurs qui ont doublé et triplé leur souscription ; il sait que d'autres n'at-

ART. 10. L'année sociale commencera au 1er avril.

ART. 11. Chaque année, après les fêtes de Pâques, les membres de la Société seront convoqués en assemblée générale. Le rapport fait par le Comité et les communications échangées dans cette séance seront publiés.

TITRE III. — ORGANISATION DU COMITÉ.

ART. 12. La direction des travaux et l'administration des fonds appartiennent aux douze membres fondateurs de la Société.

ART. 13. Le Comité choisit le président, le vice-président et le secrétaire.

ART. 14. Il tient au moins une séance par mois.

ART. 15. Le président convoque l'assemblée générale, acquitte les dépenses, présente au comité la correspondance, et veille au maintien du règlement, spécialement de l'article 3.

ART. 16. Le vice-président est chargé de la classification des documents et de la conservation des archives et collections.

ART. 17. Le secrétaire tient les procès-verbaux et la correspondance, et surveille l'impression du *Bulletin* et du *Recueil*.

TITRE IV. — PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

ART. 18. Le Comité publiera :

1° Un *Bulletin,* ou compte-rendu périodique de ses travaux;

2° Un *Recueil,* contenant en tout ou en partie les documents, mémoires et rapports, dont le comité aura décidé la publication.

Le *Bulletin* sera adressé à tous les membres de la Société.

Le *Recueil* sera adressé, à prix réduit, à ceux qui en feront la demande.

ART. 19. Le *Bulletin* publiera la liste des membres de la Société.

---

tendaient que la publication du *Bulletin* pour manifester leur bon vouloir, et il remercie les uns et les autres de la sympathie effective qu'ils lui témoignent. Ainsi qu'il est dit dans la *Circulaire* ci-après, *que chacun fasse ce qu'il peut.* Le Comité, qui consacre à l'œuvre son temps et ses soins, croit avoir le droit de réclamer de chacun le concours et le tribut qu'il peut donner.

(Art. 11.) Le Comité s'est conformé aux dispositions de la loi et a demandé dès le principe, à M. le préfet de police, l'autorisation de réunir, le cas échéant, les membres de la Société au nombre de plus de vingt personnes.

(Art. 14.) Cette séance a lieu actuellement le premier jeudi de chaque mois.

(Art. 18.) Le *Bulletin* qui est bien, au fond, le compte-rendu périodique des travaux du Comité, empiètera nécessairement un peu sur le *Recueil.* Nous y insérerons aussi, en tout ou en partie, des documents, mémoires et rapports, qui par leur étendue se prêteraient à cette insertion. Par la nature de certains morceaux, ainsi qu'on le verra dès ce premier numéro, il participera même du caractère d'une véritable *Revue* historique, religieuse et littéraire. Cette extension du cadre a paru inévitable et les souscripteurs ne s'en plaindront pas, car nous leur donnons ainsi, dès à présent, plus que nous n'avions annoncé.

Il paraîtra douze numéros du *Bulletin* chaque année, non pas à date fixe, du moins nous n'en prenons pas l'engagement; mais nous serons aussi exacts que possible. Nous aussi, nous ferons en sorte de tenir plus que nous ne promettons.

Le *Recueil,* ou collection de volumes spéciaux, sera réservé pour les ouvrages dont le Comité aura décidé la publication à part, et cette publication sera annoncée chaque fois qu'elle aura lieu, pour être livrée à prix réduit à ceux des membres de la Société qui réclameront le bénéfice de leur qualité de membres.

CADRE DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

—

(*Développement des articles 1 et 2 des statuts.*)

I. — HISTOIRE RELIGIEUSE ET ECCLÉSIASTIQUE.

1° **Origines générales et locales de la Réforme française,** sous le nom de luthéranisme. — Naissance et progrès du calvinisme à Genève et en France. — Organisation des *Eglises.* Quand fondées, quand détruites? — Rechercher les faits qui ont marqué leur existence, la série des *pasteurs* qui les desservirent. — *Temples.* Ont-ils été démolis ou consacrés à d'autres usages? — Traditions orales sur les pasteurs et les principaux personnages des Eglises dites *du Désert*, etc.

2° **Registres des consistoires et des diaconats.** — Utiles pour la connaissance des mœurs et de la discipline. Faire l'inventaire détaillé des pièces, etc.

3° **Registre des baptêmes.** — Fournissent les noms d'un grand nombre de familles qui ne sont pas connues comme protestantes. Relever soigneusement ces noms. — Rédiger, autant que possible, des notices généalogiques et biographiques, dans lesquelles beaucoup de renseignements peuvent trouver place. — Compulser, à cet effet, les archives d'état civil et les papiers de famille, titres, correspondances, etc., ainsi que les anciennes minutes de notaires, qui renferment souvent de précieuses indications. — Produire des extraits.

4° **Synodes nationaux.** — Le recueil d'Aymon est plein de fautes; mais il existe des actes synodaux plus ou moins complets dans les bibliothèques de Paris et autres. — Il sera toujours utile de les produire.

5° **Synodes provinciaux.** — Moins connus et plus précieux encore, à cause de certains détails et nomenclatures qui ne se trouvent que là, concernant les Eglises et pasteurs. — Donner les listes des députés et un résumé des délibérations.

II. — HISTOIRE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

1° **Manuscrits.** — Recueillir et signaler, non-seulement les manuscrits relatifs à l'histoire religieuse et politique du protestantisme français, mais les œuvres littéraires, comme sermons, dissertations théologiques, etc. Si les manuscrits sont anonymes, tâcher d'en découvrir les auteurs ou d'en amener la découverte par des renseignements précis. — Les décrire avec soin, en indiquer le format, le nombre de pages, et, à défaut d'une copie, en donner au moins la première et la dernière phrase et une analyse fidèle.

2° **Livres imprimés.** — Rechercher dans les bibliothèques publiques ou particulières les ouvrages publiés par des protestants français, tant à l'étranger qu'en France. En dresser le catalogue détaillé et décrire ceux qui sont rares (ils le sont aujourd'hui presque tous). En faire connaître le titre exact et complet, le format, la date; en indiquer le sujet, les principaux chapitres, les principales divisions; en donner la table des matières, s'il y a lieu. En un mot, relever toutes les informations nécessaires pour préparer une *Bibliographie de la France protestante* et une *Histoire littéraire du protestantisme français.*

Noter et signaler, dans ce but, tous les écrits, même modernes, où il peut être question du protestantisme ; tout ce qui peut se rencontrer d'intéressant, à cet égard, dans les nombreux recueils, revues, etc., qui ont paru ou paraîtront à l'avenir.

3° **Progrès et découvertes** dont les sciences et les arts ont été redevables aux protestants français.

III. — HISTOIRE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE.

1° **Assemblées politiques.** — Il existe à Paris des copies de leurs procès-verbaux, mais incomplètes. — Se procurer, autant que possible, les actes originaux, ou au moins des copies exactes.

2° **Assemblées de cercle.** — Ont exercé de l'influence et sont peu connues, à l'exception de trois ou quatre. Leurs actes peuvent donner la clef de bien des mesures encore inexpliquées. — Des extraits bien faits, avec les noms des assistants, seront fort utiles.

3° **Batailles et siéges.** — Recueillir les traditions qui peuvent encore exister dans le pays. Indiquer les noms des généraux et des commandants.

4° **Traités, ordonnances, arrêts des Parlements et des Chambres mi-parties.** — Ces pièces ont toutes leur utilité.

5° **Places de sûreté.** — La liste des gouverneurs depuis Henri III jusqu'à Louis XIII.

6° **Villes occupées par les protestants.** — Rapport de la population protestante et catholique. — Combien restèrent-elles de temps au pouvoir des protestants ? Comment s'y rendirent-ils les maîtres, comment en furent-ils dépossédés ? Quels furent les gouverneurs, les consuls protestants ? etc.

7° **Réfugiés.** — Leur nombre, leurs noms, leur industrie, leur fortune, non-seulement d'après les livres imprimés, mais d'après les documents inédits et la tradition. Leur établissement en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Amérique, etc. Mesures prises par les gouvernements en leur faveur. Accueil fait par les populations. Eglises fondées. Services rendus par les réfugiés, sous les rapports, 1° politique, militaire, diplomatique ; 2° lit-

téraire; 3° religieux. Hommes distingués parmi eux. Continuation de leur influence pendant le dix-huitième siècle. Marquer l'époque de la disparition progressive des Eglises françaises. Eglises restées françaises? Etat actuel des descendants des réfugiés. Familles rentrées en France avant et depuis 1789; etc., etc.

8° **Impulsion donnée par les protestants à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.** — Branches spécialement cultivées par eux. — Hommes d'Etat et financiers protestants.

9° **Renseignements généraux de statistique.** — Chiffres de population à diverses époques, etc.

CIRCULAIRE DU COMITÉ.

La Circulaire suivante, délibérée par le Comité, a été adressée par le Président, en même temps que les *Statuts* et le *Cadre des travaux* de la Société, à tous les pasteurs et professeurs des églises protestantes de langue française. Elle contient un ensemble d'instructions qui seront modifiées ou complétées, selon l'occurrence, par les avis insérés dans le *Bulletin.*

Paris, juin 1852.

Monsieur,

La nouvelle de la fondation d'une *Société de l'Histoire du Protestantisme français* est sans doute déjà parvenue à votre connaissance par la voie de nos journaux religieux. Je viens vous en informer particulièrement, au nom du comité fondateur, et faire appel à toutes vos sympathies. En jetant les bases d'une association qui intéresse au premier chef la communauté religieuse, nous avons dû tout d'abord penser aux ministres du culte et compter sur eux. Nous avons décidé que tous les pasteurs protestants et professeurs ou candidats en théologie, sans distinction d'Eglise, seraient considérés comme membres de droit de la Société, et qu'ils n'auraient qu'à notifier leur adhésion pour être portés sur les listes. Il vous appartient donc de faire connaître, au sein de votre troupeau, aux membres de votre consistoire et de votre diaconat, l'existence et le but d'une entreprise, dont vous sentez mieux que personne la grande utilité, et qui ne peut être poursuivie avec tout le succès désirable qu'à la condition d'être secondée d'une manière tout à fait efficace. Il faut qu'elle excite partout un zèle et une émulation vraiment exceptionnels, en un mot que *tous ceux qui le peuvent* deviennent *membres actifs*, fournissant à la Société des subsides, lui procurant des matériaux. Par l'extrême modicité de la contribution qu'elle impose, elle s'est mise à la portée du très grand nombre, et par cela même il lui faut obtenir une très grande quantité d'affiliations ou d'abonnements, pour réaliser les ressources pécuniaires dont elle a besoin; de même qu'une

collaboration très étendue lui est indispensable pour réunir toutes les ressources historiques qu'elle doit centraliser, afin de les mettre, par la publicité, à la portée de tous. Il s'agit d'un édifice commun auquel chacun peut et doit apporter sa pierre; car c'est avant tout une œuvre de famille qui s'adresse aux petits comme aux grands, et qui mérite bien assurément le concours empressé qu'elle réclame. Dissiper les erreurs et les préjugés qui ont obscurci ou dénaturé sur trop de points les annales d'une minorité persécutée, faire reparaître les grandes figures de nos ancêtres, retracer le tableau si émouvant de ces vies si pures, de ces épreuves endurées avec tant de foi, montrer au monde ces exemples vivifiants et nous édifier nous-mêmes par l'étude instructive du passé, quel objet plus digne de votre coopération et de tout protestant! Le temps présent a sans doute ses misères, et il a ses avantages aussi; mais le trait dominant de notre époque est peut-être une certaine facilité de vivre, une certaine uniformité de circonstances, au milieu même de grandes vicissitudes, qui font que tout semble nivelé ou déprimé, et qui produisent comme un effacement, si ce n'est un abaissement général des caractères. Il est donc bon que la génération actuelle soit entretenue et comme retrempée dans la connaissance des choses d'autrefois, il est bon qu'elle sache combien les générations qui l'ont précédée ont eu à lutter et à persévérer, quelle fidélité, quel désintéressement, quelle constance ont été déployés dans ces luttes. La tradition en a conservé le souvenir; il faut empêcher que ce souvenir s'efface lui-même et périsse; il faut recueillir précieusement les lambeaux mutilés de nos chères annales. Nous accomplirons ainsi un devoir sacré, qui nous est rappelé par cette parole du prophète, que la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* a prise pour devise : « *Vos pères, où sont-ils?* »

Animé, comme je suis assuré que vous l'êtes, de ces sentiments, vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour que les fidèles de votre église participent activement à nos travaux. Vous vous constituerez notre auxiliaire dévoué, notre agent de propagande dans votre cercle, en vous adjoignant tous ceux que vous sauriez disposés à vous assister vous-même dans cette tâche. Toutes les communications, avis, propositions, que vous voudrez bien, à cet égard, adresser au Comité, seront reçus par lui avec reconnaissance; il tiendra compte, ainsi qu'il s'en est réservé la faculté, des demandes spéciales que vous auriez à lui soumettre, concernant l'exécution des articles 8 et 9 des *Statuts;* il répondra aux questions que vous auriez à lui poser. Je vous envoie un exemplaire de ces *Statuts*, et vous engage à examiner avec soin le *cadre des travaux* qui y est annexé. Il vous indiquera avec assez de précision le genre de renseignements et de recherches que les membres de la Société doivent provoquer pour nous les transmettre. Je n'appellerai pas votre attention de préférence sur telle ou telle partie : c'est à vous d'appré-

cier les éléments que vous avez sous la main. Le *Bulletin* périodique, dont le premier numéro paraîtra très prochainement, tiendra chacun au courant des envois, des demandes, des réponses, des publications ; il sera un organe commun, un aide mutuel, en même temps qu'une direction et un moyen permanent de correspondance et d'information. Les investigations auxquelles vous avez été appelé à vous livrer pour la rédaction de la notice, qui vous était officiellement demandée sur votre église, ont dû vous faire reconnaître votre terrain. Il est des mines plus ou moins abondantes, suivant les localités ; mais il n'en est guère qui soient entièrement stériles. Je vous recommande d'explorer toutes les sources, notamment les archives et bibliothèques du pays, publiques et privées, collections d'autographes, anciennes minutes notariales, papiers de famille protestants ou catholiques, et, à défaut de documents, de transcrire les récits des vieillards et les épisodes traditionnels de toute sorte. Il faut frapper à toutes les portes, directement ou par intermédiaires : c'est ainsi que chacun peut payer son tribut, surtout pour les notes généalogiques et biographiques, que nous considérons comme des canevas ou instruments historiques des plus utiles (1). Toutes les indications trouveront place dans le *Bulletin*, et vous n'oublierez pas que des détails qui, isolément, sembleraient n'avoir pas grande signification, en acquerront souvent beaucoup par les rapprochements auxquels ils donneront lieu, les éclaircissements qu'ils viendront compléter, une fois mis en circulation parmi nos lecteurs et nos collaborateurs. Le Comité ayant en vue, non-seulement la publication de morceaux inédits, mais aussi de reproduire tout ce qui, se rapportant à l'histoire protestante, demeure enfoui dans les ouvrages volumineux, dans les journaux, revues, annuaires, recueils des académies et sociétés savantes, monographies, statistiques, etc., enfin, tout ce qui n'a reçu qu'une publicité restreinte ou déjà ancienne (2). Il est évident qu'il y aura à compulser beaucoup de collections, et les personnes qui seraient à même de se charger de quelque portion de ce travail considérable, de relever, d'extraire ou d'analyser les pièces ou passages rentrant dans notre plan, rendraient un véritable service (3).

En résumé, l'ensemble des travaux de la Société présentera, avec des observations critiques, un *inventaire général*, un *répertoire complet des sources de l'histoire du Protestantisme français*, une collection des *pièces jus-*

(1) Il ne vous échappera pas que les évangélistes, les instituteurs, les colporteurs, dans les villes et les communes où il y avait autrefois des Protestants et où n'ont pas existé depuis longtemps de troupeaux réguliers, pourront retrouver des vestiges, des monuments ou tout au moins des souvenirs pleins d'intérêt et de valeur. Il faudra éveiller leur pieuse curiosité à ce sujet.

(2) « Il y a, me disait tout dernièrement M. Villemain, énormément de choses *inédites* dans les *imprimés* in-folio, souvent plus neuves et plus curieuses que celles qui n'ont pas encore vu le jour. Il importe de les mettre en lumière et de les vulgariser. »

(3) Les instructions consignées dans la seconde partie du *cadre*, relativement aux *manuscrits* et *livres imprimés* sont tout spécialement recommandées. Il est évident que les relevés qu'elles prescrivent forment le point de départ de tout travail historique.

tificatives de cette histoire, un assemblage des *matériaux* sur lesquels elle doit être étudiée (1).

Le *Bulletin* établira des relations habituelles entre les amis des mêmes études, dirigera et ramènera à l'unité les recherches poursuivies dans des sillons différents, groupera dans un foyer commun les travaux partiels et locaux, fera connaître à tous les ressources des dépôts publics ou particuliers des divers pays, et les publications ayant trait à l'objet spécial de la Société. Le *Bulletin* sera principalement divisé ainsi qu'il suit : *Compte-rendudes travaux du Comité*, — *Liste courante des membres ;* — *Correspondance ;* — *Chronique et Mémorial ;* — *Bibliothèque historique du Protestantisme français ;* — *Bibliographie contemporaine*, — *Extraits et analyse d'imprimés ;* — *Notices biographiques et historiques ;* — *Pièces originales et inédites*. Ces séries, qui vous sont dès à présent ouvertes, embrasseront toutes les matières du cadre adopté.

Le *Recueil* est destiné à la publication des documents, mémoires et rapports dont l'étendue et l'importance dépasseront la limite du *Bulletin*. La première livraison est déjà arrêtée, et contiendra des pièces d'un haut intérêt (2).

En terminant ce rapide exposé, je vous répète, Monsieur, que le Comité attend avec confiance le résultat de vos efforts pour développer une œuvre éminemment bonne en elle-même et au point de vue évangélique. Il fera, de son côté, tout son possible pour ne pas rester au-dessous des obligations qui lui incombent.

Agréez, etc.

PREMIÈRE LISTE DES MEMBRES ET SOUSCRIPTEURS DE LA SOCIÉTÉ (3).

MM.

1. Guizot, etc., Président honoraire, r. de la Ville-L'Évêque, 4. Paris.
2. Read (Charles), etc., Président, r. Cuvier, 33. Paris.
3. Weiss (Charles), etc., Vice-Président, r. Caumartin. Paris.
4. Haag (Eugène), etc., Secrétaire, r. Grenelle-Saint-Germain, 74. Paris.

MM.

5. Bartholmèss (Christian), etc., membre du Comité fondateur, r. de la Pépinière, 34. Paris.
6. Block (Maurice), etc., id. Paris.
7. Coquerel fils (Athan.), P., id., r. Saint-Lazare, 79. Paris.
8. Lutteroth (Henri), etc., id., place Vendôme, 14. Paris.

(1) Notre Société sera ainsi une branche de la *Société de l'Histoire de France*, fondée en 1834 par MM. Guizot, de Barante, etc., qui, de concert avec le *Comité des Documents* institué à la même époque par le ministre de l'instruction publique (M. Guizot), a rendu déjà tant de services à la science historique. Nous nous féliciterons de marcher dans une voie ainsi ouverte et illustrée, et d'exploiter un coin riche et fécond du vaste champ de l'histoire nationale.

(2) Je suis heureux de pouvoir vous annoncer, comme un premier fruit de l'existence de notre Société, qui réjouira les amis des lettres, la prochaine reprise de la publication que MM. Haag avaient commencée en 1847 sous le titre de *France Protestante*, et qui était restée interrompue depuis 1848. Cet excellent ouvrage, manuel désormais nécessaire à tous nos coreligionnaires qui voudront connaître notre histoire, va se continuer sous les auspices de la Société, et nous ne doutons pas que votre bienveillant accueil ne lui soit assuré à l'avance.

(3) Nous nous bornons à donner ici les cent premiers noms. Nous donnerons la suite de la liste courante aux prochaines livraisons.
La lettre P. après un nom indique les pasteurs.

MM.
9. Monod (Ad.), P., id. r. de Latour-d'Auvergne, 38. Paris.
10. Pécaut (Felix), etc., id., r. Puteaux, 8. Batignolles (Seine).
11. Rollin (Mart.), etc., id., r. Taitbout, 28. Paris.
12. Verny (Ed.), P., id., r. Jacob, 52. Paris.
13. Waddington-Kastus, etc., id., r. Châteaubriand, 5. Paris.
14. Juillerat-Chasseur, P., r. de la Visitation, 12, faub. Saint-Germain. Paris.
15. Martin-Paschoud, P., place Saint-Germain-l'Auxerrois, 39. Paris.
16. Vaurigaud, P. Nantes (Loire-Inférieure).
17. Cook (Ch.), P, Champs-Élys., 146. Paris.
18. Berthe, P. Luneray (Seine-Inférieure).
19. Réville père, P. Dieppe (id.).
20. Née, P. Marsauceux (Eure-et-Loire).
21. Rouville, P., r. Trevise, 28. Paris.
22. Séby, P. Angers (Maine-et-Loire).
23. Larcher, P. Nauroy (Aisne).
24. Vulliet, M. du St. Ev. r. Mt.-Parnasse, 34. Paris.
25. Cadier, P. Blois (Loir-et-Cher).
26. Bonnet (Louis), P. Francfort-sur-Mein.
27. Schroeder, P. Id.
28. Leuthold, P. Friedrichsdorff, près Francfort-sur-Mein.
29. Bellamy, avocat. Angoulême (Charente).
30. Bridel (Louis), P., r. Berlin, 22. Paris.
31. Lairolle (E.-C.), P Lezan (Gard).
32. Hine, P. Jarnac (Charente).
33 Trivier, P. Sens. (Yonne).
34. Jahr (Dr), r. de Miromesnil, 75. Paris.
35. Vernes (Louis), P. Batignolles (Seine).
36. Monod (Fred.), P., r. de Latour-d'Auvergne, 37. Paris.
37. Amphoux, P. Hâvre (Seine-Inférieure).
38. Delhorbe, P., r. Saint-Antoine, 215. Paris.
39. De Pressensé (Edm.), P., r. de Clichy, 58. Paris.
40. Castel, P. Ageux (Seine).
41. Saintes, P. Quincy-Segy (Seine-et-Marne).
42. Pilatte (Léon), P. Mont-Parnasse, 32. Paris.
43. Guiral, P. Saint-Quentin (Aisne).
44. Coulmann, ancien député, r. de Rivoli, 22 bis. Paris.
45. Braud, homme de lettres. Fontainebleau (Seine-et-Marne).
46. Meyrueis, (Ch.), r. Rumford, 10. Paris.
47. Juillerat (Paul), r. Neuve-des-Mathurins, 106. Paris.
48. Levasseur, P. Inchy (Nord).
49. Dandiran, P. Elbeuf (Seine-Inférieure).
50. Petit, P. Saint-Hélier (Jersey).
51. Fosse, P. Templeux-le-Guerard (Somme).
52. Paumier (Henri), à la Banque de Fr. Paris.
53. Montandon, P. r. des Bourdonnais, 17. Id.

MM.
54. Frossard (Emilien). P. Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).
55. Frossard (Ch.). P., id.
56. Meyer (Louis), P., r. Cuvier, 16. Paris.
57. Valette (Louis), P., r. Pavée-au-Marais, 24. Paris.
58. Cambon, P. Marennes (Charente-Infér.).
59. Bonnet (le général), Crest (Drôme).
60. Arnaud père, P. Id.
61. Cuvier (Rod.), P., r. de Provence, 58. Paris.
62. Cuvier (O.), P. Metz (Moselle).
63. Faucher (E.). Commissaire des poudres et salpêtres, à St-Chamas (Bouc.-du-Rhône).
64. Jalabert, prof. à la Fac. de droit, à Aix (Id.).
65. David-Labliez, fabricant, à Sains (Aisne).
66. Bas (Jéremie), P. Nauroy (Aisne).
67. Perdrizet, P. Mortagne-S.-Gironde (Charente-Inférieure).
68. Palmié (R.), P. Berlin (Prusse).
69. Brun père, P. Dieu-le-Fit (Drôme).
70. Brun fils, P. Montélimart (Id.).
71. Schmidt, P. Nancy (Meurthe).
72. Maeder, P. Strasbourg (Bas-Rhin).
73. Hugues, P. Anduze (Gard).
74. Bost (John), P.
75. Souche, P. Lusignan (Vienne).
76. Muston, P. Bourdeaux (Drôme).
77. Réville (Albert), P. Rotterdam (Holl.).
78. Réville (Henri), P. Luneray (Seine-Infér.).
79. Paumier père, P. Rouen (Id.).
80. Cruvellié, P. Montauban (Tarn-et-Gar.).
81. Croll, P. Chatillon-sur-Loire (Loiret).
82. Sestier, (Dr). r. de Provence, 69. Paris.
83. Talmadge (W.), r. de la Pépinière, 45. Paris.
84. Fox (Rev. Octavus), Knightwick rectory county of Worcester.
85. Gilly (Rev. Dr W.-St.), chanoine à Durham (Angleterre).
86. Bianquis (Alfred), P. Vigan (Gard).
87. Mercat, P. La Roquille p. Ste-Foy (Gironde).
88. Boutin (L.). Ste-Foy-la-Grande (Gironde).
89. Guignard. (Emile). (Id.).
90. Leblois, P. Wesserling. (Haut-Rhin).
91. Borrel, P. Nimes (Gard).
92. Dussaud, avocat. Aix (Bouches-du-Rhône).
93. Scoble (A.-R.). Londres.
94. Fauquet (Jacq.). Bolbec (Seine-Inférieure).
95. De Cabrol (baron), r. Chaussée-d'Antin, 13. Paris.
96. Maury (Alfred), S. Bibl. à l'Institut, r. Mazarine, 1. Paris.
97. Dareste, avocat, r. St-Honoré, 368. Id.
98. Bonnet (Jules). Paris.
99. Daly (César), architecte-archéologue, r. Furstemberg, 4. Paris.
100. Dureau de la Malle, membre de l'Institut, r. de Larochefoucauld. 25. Paris.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ.

Après les premières conférences préalables, le Comité fondateur de la Société de l'Histoire du Protestantisme français s'est formé dans les premiers jours d'avril, étant composé de :

MM. Christian Bartholmèss, docteur ès-lettres, M. C. de l'Académie de Berlin, de Turin, etc., auteur de *Jordano Bruno*, de l'*Hist. phil. de l'Acad. de Prusse*, etc.;

MM. Maurice BLOCK, statisticien, attaché au ministère de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, collaborateur du *Moniteur universel;*

Ath. COQUEREL fils, pasteur suffragant de l'Eglise réformée de Paris;

Eug. HAAG, homme de lettres, auteur de la *France protestante;*

Henri LUTTEROTH, ancien directeur du *Semeur*;

Adolphe MONOD, l'un des pasteurs de l'Eglise réformée de Paris;

Félix PÉCAUT, professeur, à Paris;

Charles READ, Chef du service des cultes non-catholiques au ministère de l'instruction publique et des cultes, Secrétaire du Conseil central des Eglises réformées de France;

Martin ROLLIN, ancien pasteur-président du consistoire de Caen, membre du Conseil central des Eglises réformées;

Ed. VERNY, l'un des pasteurs de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, à Paris;

WADDINGTON-KASTUS, professeur agrégé de philosophie à la Faculté des lettres de Paris;

Ch. WEISS, professeur d'histoire, auteur de *l'Espagne depuis Philippe II*, etc.

Le Comité, ainsi composé (1), a, dans plusieurs séances préparatoires, discuté et adopté un Règlement et un Cadre de travaux.

S'étant alors définitivement constitué, il a nommé dans son sein, en exécution de l'article 13 des statuts :

Président, M. Charles READ;
Vice-président, M. Charles WEISS;
Secrétaire, M. Eugène HAAG.

Puis il a décidé unanimement que, par déférence pour l'illustre auteur du *Cours d'Histoire moderne*, M. GUIZOT, la présidence honoraire de la Société lui serait offerte, et deux membres ont été chargés de lui rendre visite à cet effet. M. Guizot a bien voulu accorder sa pleine et entière approbation à l'entreprise de la Société, et adhérer à la demande du Comité fondateur.

Dans ses séances subséquentes, des 18 et 22 avril, 27 mai, 17 juin et 8 juillet, le Comité s'est appliqué à développer son œuvre en statuant sur les diverses questions d'exécution qui se sont présentées.

Il a été écrit au Préfet de police de la Seine pour lui donner avis de la formation de la Société et réclamer l'autorisation prescrite par l'article 291 C. P.

Les statuts et le cadre des travaux ont été envoyés aux divers journaux protestants.

Deux circulaires ont été délibérées, pour être adressées, avec les mêmes documents, l'une aux pasteurs, professeurs et ministres du saint Evangile (V. ci-dessus), l'autre aux laïques des églises protestantes de langue française (2).

(1) La Société n'a aucun caractère exclusif, loin de là, et tous ses membres y sont admis sur un pied d'egalité. Mais il fallait, on l'a compris, que le Comité fût protestant, qu'il eût un caractère representatif, que ses membres fussent résidants et que le nombre en fût limité.

(2) Elle est ainsi conçue : « Nous avons l'honneur de vous adresser un exemplaire des statuts de notre *Société de l'Histoire du Protestantisme français*.

« Nous nous proposons de mettre en lumière les archives, jusqu'à présent si peu ou si mal connues, de notre France protestante, et de rappeler aux descendants les exemples de fidélité et de désintéressement que leurs pères leur ont légués. Outre que c'est un devoir pour nous

Une formule de diplôme a été adoptée en ces termes :

La Société, etc., *A admis au nombre de ses membres, dans la séance du. . . ., M. . . ., et l'invite à communiquer au Comité tout ce qui pourrait éclairer le passé de la Réforme française et avancer une œuvre qui intéresse la piété évangélique autant que le progrès des études historiques. — En foi de quoi, le présent diplôme lui a été délivré. — Fait à Paris, etc.*

Le Comité a fait choix d'un timbre représentant le soleil levant qui éclaire l'Océan de ses premiers rayons, avec une croix au haut du ciel, et la devise de Genève réformée : **Post tenebras lux** (1).

Il a pris pour épigraphes deux courts extraits de Bernard Palissy et de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, qui indiquent le caractère et la pensée de l'œuvre.

La préparation du *Bulletin* a dû être un des premiers soins du Comité. Il en a arrêté les bases ainsi que l'expose la circulaire aux pasteurs, et a décidé qu'il en paraîtrait douze numéros par an, de deux à quatre feuilles chacun. Il a décidé qu'indépendamment de l'exécution de l'article 17, et de la garantie présentée par la signature des auteurs, le bureau aurait à prendre les précautions compatibles avec la bonne et exacte direction des travaux et de l'impression. Enfin, il a voulu que pour obtenir une correction toujours utile, et surtout nécessaire dans une publication de documents, les pièces insérées soit dans le *Bulletin*, soit dans le *Recueil*, porteraient le nom de la personne qui les aurait communiquées et collationnées.

Le Comité a choisi comme imprimeur de la Société M. Marc Ducloux, qui, à toutes les conditions désirables, joignait un titre spécial à la préférence de la Société, celui de descendant de protestants du Dauphiné, réfugiés à l'époque de la Révocation dans le pays de Vaud.

M. J. Cherbuliez et M. M. Ducloux, tous deux membres, ont été choisis comme libraires de la Société à Paris, et plusieurs correspondants ont été désignés à l'étranger.

Il va sans dire que le Comité a pris connaissance de la correspondance, des communications et envois de documents ou de livres, au fur et à mesure de leur réception. Mention en est faite séparément, et en général les résultats des délibétions seront consignés en leur lieu et place.

de ne pas ignorer notre histoire, nous avons tout à gagner à étudier les annales de la Réformation, à nous retremper dans ces sources vives de notre foi regenérée. Tel est l'objet de nos travaux. Nous avons la ferme confiance qu'ils présenteront, à plus d'un point de vue, un très vif intérêt, et qu'ils porteront, avec l'aide de Dieu, des fruits excellents.

« Nous vous demandons votre concours personnel, soit comme simple associé, soit comme correspondant et collaborateur. Il n'est personne, l'expérience nous l'a appris, qui ne puisse avoir quelque utile communication à faire. Nous vous demandons en même temps de vouloir bien procurer à la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* le concours des membres de votre famille et de vos amis; en un mot, de nous seconder efficacement dans l'accomplissement et la propagation d'une œuvre qui est à la portée de tous, et à laquelle aucun protestant ne saurait demeurer étranger.

« Agréez, etc.

Au nom du Comité :
Le Président. »

(1) Cet emblème sera peut-être trouvé un peu ambitieux. Il nous a paru indiqué par la circonstance; il ne fait qu'illustrer la devise. Il est d'ailleurs imité, pour le sujet, du sceau du Comité des Traductions orientales de Londres. — Le sceau de la Société d'Histoire de France est, comme l'on sait, un de ces flambeaux antiques qui se passaient de main en main, pour exprimer l'échange mutuel des connaissances mises en commun. C'est M. Ch. Lenormant, de l'Institut, qui fut chargé, comme membre de la Société, d'en présenter le modèle.

Le Comité a été appelé à se demander s'il y a lieu de désigner certains membres comme *correspondants spéciaux*, chargés de provoquer, de stimuler les recherches, d'opérer les transmissions, etc. Tout en reconnaissant ce que cette proposition a d'utile, le Comité, considérant que MM. les pasteurs et ministres voudront bien quant à présent remplir l'office indiqué, a réservé la question jusqu'à ce que les diverses ramifications de la Société soient bien établies et que l'état de choses actuel ait été éprouvé.

Dans la dernière séance, il a été décidé que tous les diplômes des membres admis jusqu'à ce jour leur seraient délivrés à la date du 8 juillet 1852.

La Société est désormais, grâces à Dieu, vivante et active. Puissent ses vues être appréciées et son appel entendu! Puisse-t-elle croître et porter des fruits d'édification et de paix dans les esprits et dans les cœurs!

CORRESPONDANCE.

Lettres d'adhésion et envoi ou annonce de documents (1).

AVRIL ET MAI.

— M. le Dr. W. St. Gilly, chanoine de Durham, écrit qu'il regardera comme un honneur pour lui d'être membre de la Société et communique une note sur une liturgie Ms., en langue romane, conservée à l'Académie des Arts de Lyon, N° 54 M. 55. — Ce document, que M. Gilly croit vaudois, est du plus haut intérêt historique, mais il ne rentre pas directement dans notre cadre d'études. Nous dirons seulement ici que M. le prof. Reuss, de Strasbourg, pense avec son collègue M. le prof. Cunitz que cet ancien monument « est le seul exemplaire existant d'un rituel probablement albigeois. » V. *Rev. de Théol.*, juin 1851.

— M. Cruvellié, P. à Montauban, s'occupe de recueillir des matériaux pour l'histoire de cette Eglise. Ils sont difficiles à rencontrer dans le pays. On a lieu de s'étonner que cette monographie si importante n'ait pas encore été faite.

— M. Croll, P. à Châtillon-s.-Loire, a entrepris des recherches très complètes dans les localités si intéressantes qu'il dessert et dans les environs; il se propose de préparer l'histoire des Eglises de Gien et de Châtillon.

— MM. Bianquis, P. au Vigan; O. Cuvier, P. à Metz; Hugues, P. à Anduze; Souché, P. à Lusignan, témoignent au Comité toutes leurs sympathies et promettent leur concours. M. Cuvier a réuni des documents sur l'Eglise de Metz et sera heureux de les communiquer. M. Hugues s'occupe avec zèle de recherches relatives à l'histoire du protestantisme en Provence, en Languedoc et dans la principauté d'Orange. Il a compulsé beaucoup d'archives, il indique beaucoup de sources qui malheureusement ne sont pas à sa portée. Il espère que les travaux de la Société pourront lui venir en aide. — Il mettra à la disposition du Comité les *Actes des synodes des Cévennes de* 1603 *à* 1674, un vol. in-folio de 300 p., et les *Actes du Colloque de Saint-Germain*, de la même époque, même format, 150 p. environ.

— M. Coulmann, ancien député du Bas-Rhin, approuve l'œuvre de la Société et présente les demandes d'admission de plusieurs personnes de ses amis.

— M. Mæder, P. à Strasbourg, adhère de bon cœur à la Société et offre ses services.

— M. Mercat, P. à la Roquille (Gironde), adhère également et présente comme membres MM. L. Boutin et E. Guignard, de Ste-Foy.

— M. Leblois, P. à Wesserling. Adhésion pleine et entière.

— M. F. Fontanès, P à Nîmes, applaudit à l'entreprise de la Société, et transmet, avec sa propre demande, celle de MM. Cazaux et Lavondès, PP. à Nîmes, Doumergue et Saussine, PP. à Uzès.

(1) Tous nos correspondants se sont réjouis de la fondation de la Société et nous expriment leurs sentiments dans les termes les plus encourageants. Nous supprimons ces répétitions qui nous sont très agréables, mais qui tiendraient ici trop de place et seraient fort monotones; nous nous bornons à donner la substance des lettres.

— M. P. A. Labouchère, désire s'associer aux travaux de la Société. (M. Labouchère est l'auteur de plusieurs tableaux distingués, dont les sujets sont relatifs à la Réforme, entre autres, *Les quatre Réformateurs*, dont on connaît la lithographie, et le *Colloque de Genève* (composition de fantaisie), qui a été fort remarqué au salon de 1852.)

— M. Borrel, P. à Nîmes, demande comme un honneur d'être inscrit au nombre des Sociétaires. — M. Borrel dont on connaît les excellents travaux sur l'Eglise de Nîmes, a, depuis sa dernière publication, poursuivi de nouvelles recherches; il les complète en compulsant les registres du Consistoire, qui existent dans les Archives à dater de 1584, sauf une légère lacune de dix années (1653 à 1663). Il a ainsi une ample moisson de renseignements qui se rattachent aussi à l'histoire générale, et sera heureux d'en faire part au Comité.

— M. Ch. Schmidt, P., à Nancy, adhère et tâchera de se rendre utile. Il aime mieux promettre moins et tenir davantage.

— M. Henry Chamier, du comté de Surrey (Angleterre), demande à faire partie de la Société. Il fait hommage au Comité d'une Notice sur son ancêtre Daniel Chamier, ministre de l'Eglise réformée de France (V. aux *Ouvrages offerts*).

— M. A. Rolland, auteur d'*Egmont*, ancien bibliothécaire de la princesse Adélaïde, écrit de Montpellier qu'il a vu avec un extrême intérêt la formation de la Société, et sollicite l'honneur d'y être admis.

— M. Chabal, P., à Saint-Agrève, transmet des notes instructives sur l'histoire de la Réforme dans le Vivarais.

— M. Lourde-Rocheblave, P., à Orthez, donne sa cordiale adhésion, et annonce d'intéressants documents sur l'histoire du Protestantisme dans le Béarn. Il communiquera au Comité l'acte original, en assez mauvais état, mais complet, du synode national de 1763, tenu au désert, dans le bas Languedoc. Cette pièce importante lui a été donnée. (Ch. Coquerel l'a rapportée en entier dans les pièces justificatives du tome 2 de son ouvrage).

— M. Crozes, P., à Barbezieux, a fait dans cette ville des recherches qui n'ont pas été infructueuses. Il s'est convaincu que son église était l'une des plus florissantes après la visite de Calvin dans l'Angoumois. Plusieurs synodes et colloques y ont été tenus, dont il n'a peut-être pas été fait mention exactement jusqu'ici.

— M. Algans, P., à Montagnac, a vu avec bonheur la création de la Société, et tâchera de ne pas être tout à fait un membre inactif.

Le Comité a pensé que la lettre suivante serait lue avec intérêt. Il a décidé qu'elle serait insérée textuellement dans le premier *Bulletin*, et, en répondant au consistoire wallon d'Amsterdam, il lui a fait connaître cette décision. Nous aimons à croire que l'exemple de ce consistoire sera imité.

Le Consistoire de l'église wallonne d'Amsterdam à M. le Président du Comité directeur de la Société de l'Histoire du protestantisme français.

Monsieur le Président, le Consistoire de l'Eglise wallonne d'Amsterdam a vu avec un véritable intérêt la formation de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. Le but de cette Société, le cadre si étendu et si complet des travaux qu'elle se propose, la composition du Comité directeur, sont de nature à assurer à l'entreprise la sympathie non-seulement des églises de France, mais aussi de nos églises de Hollande, qui n'oublient pas leurs étroits rapports de foi et d'organisation avec leurs sœurs de France avant l'époque de vos malheurs, qui ont accueilli dans leur sein un si grand nombre de victimes de la révocation de l'Edit de Nantes, et qui, après avoir pris la part du cœur aux souffrances et à la sainte constance des confesseurs du désert, assistent maintenant avec joie au développement remarquable de force et de lumière qui a succédé dans vos églises à leurs longs jours d'oppression et de deuil. Cet intérêt fraternel, commun à toutes les églises protestantes de ce pays, est cependant particulierement propre aux églises

réformées wallonnes qui sont demeurées églises de la langue française, la langue de leurs fondateurs au seizième siècle, les Wallons réformés, expulsés par la persécution de ces provinces wallonnes qui forment non-seulement votre limite, mais actuellement même en partie vos départements du Nord. C'est au sein de ces églises wallonnes qu'une foule de victimes de la révocation de l'Edit de Nantes ont trouvé, un siècle plus tard, un refuge, et la majeure partie de leurs membres se compose aujourd'hui des descendants de ces réfugiés. A ces divers titres, nous nous trouvons placés ainsi nous-mêmes dans le cadre des travaux que la Société de l'Histoire du Protestantisme français s'est formé, et personnellement intéressés au succès de ces travaux. Représentant de la plus nombreuse église wallonne de ce pays, notre consistoire, en se plaisant à vous exprimer ces sentiments, vous témoigne assez par là sa disposition à concourir, autant qu'il y aura lieu et moyen, au but de la Société, ainsi que son désir d'être admis au nombre de ses membres. Nous nous permettons ainsi, Monsieur le Président, de demander l'admission comme membres de la Société, tant pour le *Président* que pour le *Secrétaire* du Consistoire de l'Eglise wallonne d'Amsterdam, à inscrire sous ce seul titre de leurs charges. Notre assemblée se trouvera représentée ainsi dans la Société par ces deux officiers de sa Table, laquelle se renouvelle tous les mois. — Indépendamment de cette double admission, nous nous faisons un plaisir de vous transmettre aussi la demande personnelle de quelques-uns des frères de notre assemblée, qui sollicitent également l'honneur d'être reçus membres de cette Société. — Veuillez prendre note de ce désir et, s'il se peut, y donner suite pour MM. P. J. J. Mounier, pasteur; F. L. Fréd. Chavannes, pasteur; J. H. de Dompierre de Chaufepié, pasteur; A. Backer, ancien; H. J. Koenen, ancien, et P. Blom, ancien.

C'est dans les sentiments que nous venons d'exprimer et avec les vœux qu'ils supposent pour le succès des travaux d'une Société si dignement représentée par son Comité de direction, que nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'assurance de notre considération distinguée.

Le Consistoire de l'Eglise wallonne d'Amsterdam.

En son nom : P. J. J. Mounier, *secrétaire du mois.*

Amsterdam, le 12 juin 1852.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

— **Memoir of Daniel Chamier**, minister of the reformed church, with notices on his descendants. — London, 1852, in-8, VII-121 pages. (Notice sur Daniel Chamier et ses descendants.)

Nous parlerons de cet intéressant travail qui contient de curieux renseignements sur le célèbre professeur de théologie de Montauban, et sur sa nombreuse postérité qui a fourni à l'Angleterre des hommes distingués dans les diverses carrières ecclésiastiques, civiles et militaires. L'un d'eux, le Reverend William Chamier, frère de M. Henry Chamier, qui nous a adressé l'envoi dont il s'agit, est aujourd'hui, par un singulier retour, ministre de l'église épiscopale (anglicane) à Paris. C'est lui qui est propriétaire de la jolie chapelle de la rue d'Aguesseau, élevée par l'évêque Luscombe.

— **Une famille de Réfugiés,** par M. A. H.-Marchand, pasteur à Sommières (Gard). Brochure in-8, 1846.

Analyse d'une correspondance entretenue par un des diacres de l'église de Sommières avec une partie de sa famille réfugiée en Prusse.

— **Sermon pour la dédicace du temple de Faugères**, prononcé le 31 décembre 1837, par M. le pasteur Massé. Brochure in-8. Montpellier, 1838.

Offert par l'auteur, en vue des pages 3 à 4 et 25 à 28 qui contiennent des détails intéressants sur l'érection du temple de Faugères, bâti en 1837 sur l'emplacement des fortifications protestantes ruinées par le siége de 1622, et une pièce que nous pourrons reproduire, relative à l'exécution de l'Edit de Nantes.

— **Chrétienne** ou les Mariages mixtes, par le même. 1 vol. in-12. VII-256 pages.

Offert en vue des pages 37 à 40, 72 à 110 et 210 à 256, qui renferment des souvenirs et une légende du *Désert*, ainsi que des pièces historiques d'un grand intérêt. On y trouve un Synode du Désert des 25 et 26 avril 1759 ; un jugement de condamnation de religionnaires du 9 octobre 1754 (1) ; des pièces de procédure relatives aux processions, en 1753, à Bédarieux ; quatre fragments d'un registre tenu à Montagnac en 1688 et 89 par le prêtre André, œuvre d'inquisition, intitulée *Registre de l'état des âmes ;* enfin l'arrêt du 30 juillet 1685, portant interdiction du culte réformé à Bédarieux et ordonnant la démolition du temple jusques aux fondements, ensemble le procès-verbal d'exécution dudit arrêt. — L'auteur a ajouté quelques notes manuscrites à son ouvrage.

— **Manifeste** publié par le Consistoire de l'Eglise protestante française de Londres, à l'occasion du troisième jubilé séculaire de la fondation de l'Eglise. — Londres, 1850. Brochure in-8, 23 pages.

— **Le privilége octroyé par le roy Edouard VI** à l'église des protestants étrangers instituée à Londres, l'an 1550. — Une grande feuille vélin.

Cette pièce nous a été remise, ainsi que la brochure précédente, par M. le pasteur Em. Frossard, de la part de M. le pasteur Fr. Martin, de l'église de Londres.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

APERÇUS HISTORIQUES.

Nous voulons donner ici, sous ce titre, quelques-uns de ces jugements profonds, de ces aperçus lumineux, contenus souvent dans une page, dans une phrase, et dans lesquels les auteurs résument le fruit d'une longue observation. Ces pensées détachées ont l'avantage de bien faire ressortir la philosophie de l'histoire ; elles se gravent dans l'esprit, elles lui donnent l'intelligence d'un événement, la clef d'une époque.

(1) Cité par Ch. Coquerel (*Hist. des égl. du Désert*, t. II, p. 416) comme une pièce rare et comme un des monuments les plus frappants de la tyrannie infatigable de Saint-Priest.

Les *documents* étant le détail, l'*analyse* de l'histoire, les *aperçus* en seront la *synthèse.*

Nous commençons par une page, vraie et éloquente entre toutes, que notre illustre président honoraire, M. Guizot, a écrite, en 1822, en tête de sa Notice sur Calvin. On peut dire que ce morceau, comme un phare élevé, éclaire le siècle tout entier de la Réforme et projette ses grandes lueurs jusque sur nos temps modernes.

LE SEIZIÈME SIÈCLE.

Les Révolutions religieuses.

C'est le caractère du seizième siècle, que les hommes y sont aussi grands que les événements : ainsi le veut la nature même des révolutions religieuses. On a vu de prodigieux bouleversements politiques s'accomplir par la seule impulsion des intérêts généraux, par la seule force des masses, et sans le concours de ces hautes supériorités individuelles qui se placent à la tête d'une époque ou d'un peuple, répandent sur les plus grandes choses l'éclat de leur propre grandeur, et semblent n'avoir reçu de leur temps que l'occasion de la gloire. Mais quand la secousse s'opère surtout dans l'ordre moral, quand elle tend à changer la croyance des peuples plutôt que l'état réel et présent de la société, alors les grands hommes ne manquent point, car rien ne se ferait sans eux. C'est peu que les esprits soient disposés à accueillir les idées nouvelles et que le sentiment vague de la nécessité d'une réforme agite le public. Qui donnera à ce sentiment la puissance de la conviction? Qui saura trouver dans les consciences un point d'appui assez ferme pour ébranler de là tous les intérêts, toutes les habitudes? Qui viendra changer la face du monde au nom de la seule vérité? A coup sûr, il y faut quelqu'un des héros de l'espèce humaine; des esprits et des caractères supérieurs pourront seuls mettre vivement en lumière les nouveaux principes, les féconder chaque jour, en imprégner la multitude, les faire passer dans la pratique, les réduire enfin en une doctrine qui gouverne fortement la vie comme la pensée de ses adhérents, et les rallie en une vraie société. Ainsi seulement s'accomplissent les révolutions dont l'origine est plus morale que politique, quelles que soient plus tard leurs conséquences. Il n'en est aucune qui ne paraisse l'œuvre personnelle d'un grand homme, et presque toutes ont gardé le nom de leur fondateur. — *Jean Calvin* a eu cet honneur. C'est assez dire qu'il l'a mérité. De tels succès ne s'usurpent point, et la conquête intellectuelle d'une partie du monde n'est pas l'effet d'une victoire qui se puisse imputer au hasard. (GUIZOT.)

BERNARD PALISSY

CONSIDÉRÉ COMME ÉVANGÉLISTE OU PRÉDICATEUR DE LA RÉFORME ET COMME ÉCRIVAIN.

Son récit de la fondation de l'Eglise réformée de Saintes, d'après l'édition originale et avec les notes manuscrites de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale (Z 2,122, E.)

De toutes les belles et grandes figures de chrétiens réformés que le seizième siècle présente à notre admiration, il n'en est certainement pas de plus grande, de plus belle, que celle de l'humble potier de terre, Bernard Palissy. Nous ne saurions mieux ouvrir la glorieuse galerie des hommes illustres du protestantisme français qu'en y donnant la première place à ce simple paysan chez qui se sont rencontrés un génie si vrai et si étendu, un caractère si modeste et si énergique, un esprit si fin et si judicieux, une âme si pure, une piété si vive, et qui nous offre le type le plus accompli de l'homme de bien luttant contre la fortune et se montrant supérieur à elle, spectacle qu'un ancien proclamait le plus digne des regards de la Divinité.

Nous n'avons pas dessein de reproduire ici ce que l'on sait sur la vie et les travaux scientifiques de Bernard Palissy. Cette étude se rapporte sans doute à une partie de notre cadre; mais elle a été faite, et bien faite. Chaque fois que l'on s'est occupé du célèbre artisan ou qu'on a édité ses œuvres, qui n'ont du reste été réimprimées que deux fois, en 1777 et en 1844, on s'est particulièrement appliqué aux détails biographiques et scientifiques. Pour les premiers, ils se bornent à peu de chose, et les seconds ont surtout un intérêt spécial. Aussi bien les uns et les autres nous entraîneraient trop loin. Ce que nous voulons faire étudier, faire connaître et mettre bien en relief, c'est le penseur, le croyant, et en même temps l'écrivain; car jamais le mot de Buffon ne fut plus pleinement justifié: le style de Palissy est l'homme même, et quel homme! On s'est peu occupé de lui jusqu'à présent sous ce rapport, et en général on ne sait guère combien il y a là une source abondante d'observation et d'édification. Toutefois plusieurs auteurs l'ont bien senti: M. le pasteur A. Crottet qui, dans ses deux ouvrages si méritoires, sur le protestantisme dans la Saintonge et au seizième siècle (1), a marqué le rôle important de Palissy comme évangéliste; M. H. Lutteroth qui, dès 1835, en donna, dans le *Semeur*, quelques esquisses vivantes, sous la forme de scènes historiques; M. Cap, qui l'a indiqué en quelques traits bien accusés; enfin M. A. Dumesnil, qui a tout récemment consacré à Palissy, comme homme de foi, comme moraliste, comme apôtre de la Réforme parmi le peuple, des pages sympathiques et attachantes (2). Mais le meilleur et le plus sûr moyen de faire ap-

(1) *Hist. des égl. réf. de Pons, Gémozac et Mortagne* (1841), et *Petite Chronique protestante de France au seizième siècle* (1846). M. Crottet a mis à profit le temps qu'il a passé dans notre pays et a dignement payé son tribut. Aujourd'hui qu'il est pasteur à Yverdon, canton de Neufchâtel (Suisse), il paraît continuer ses excellents travaux, car il a publié naguère une correspondance inédite de Calvin et du Tillet.

(2) En 1834, la *Revue de Paris* avait aussi publié sur Bernard Palissy une étude fort intéressante, de M. V. Schœlcher. La Notice que M. Cap a placée en tête de l'édition qu'il a donnée des *Œuvres complètes*, en 1844, est approfondie et très satisfaisante à tous égards. Mais le texte est très incorrect, beaucoup de mots sont estropiés et dénaturent le sens de l'auteur, des membres de phrase entiers ont été omis. Nous avons pris d'autant plus de soin à collationner nos cita-

précier la foi et le génie de Palissy, c'est de le citer, de le faire lire, en un mot de lui donner la parole pour qu'il se révèle naïvement lui-même, et nous dirons comme Pierre Sanxay dans les stances qu'il lui adressait en 1563 :

Je me tairay en disant
Que ta meilleure nature
D'un thrésor riche à présent
Nous donne en toy ouverture.

Nous avons donc choisi et extrait les passages où il épanche sa religieuse pensée, où il manifeste ses profondes convictions, où éclate à la fois sa vive imagination et brille son naturel et pénétrant langage. Ceux qui déjà les connaîtraient seront charmés de les retrouver ici réunis : heureux ceux qui, ne les connaissant pas encore, auront tout le plaisir de la nouveauté. Ils verront que Palissy, le pauvre potier, a été tout bonnement un chrétien de la primitive église, qu'il a eu la foi active et vivante, et comprendront qu'il ait pu être, comme il l'a été en effet, un héros, un martyr sublime de l'Evangile. Ils verront aussi que le *simple artisan sans lettres* et au *pinceau rustique*, comme il dit lui-même, est véritablement un poëte du premier ordre, et ils ne s'étonneront pas du cas extraordinaire que de bons juges ont fait de son style et de sa diction, jusqu'à les placer à côté et parfois même au-dessus de ceux de Montaigne. Il est de fait que si l'on songe que la première édition des *Essais* est de 1580, et que Palissy a écrit près de vingt ans plus tôt, si l'on réfléchit aux différences de conditions et de sujets et aux mérites divers qu'il déploie, on ne peut en vérité assez admirer et on est tenté de proclamer l'*inventeur des rustiques figulines* un des créateurs de notre langue, au même titre que Calvin. Nul doute que s'il n'eût traité principalement de matières techniques (car en le lisant on voit qu'incidemment il parle de tout et est tour à tonr grand naturaliste et grand moraliste), partant si ses livres ne s'étaient adressés en apparence à un nombre assez restreint de lecteurs spéciaux, il eût exercé une grande influence et n'eût pas acquis moins de réputation comme auteur original que d'autres dont le génie est, en réalité, moins *primesautier* que le sien et dont l'expression, moins dégagée d'allure, est encore bourrée de grec, pour ainsi dire, et bardée de latin.

Nous avons vérifié le texte des morceaux que nous donnons sur l'édition *princeps*. Au récit de la fondation de l'église réformée de Saintes, qui a été cité déjà, nous joignons un accessoire qui le relève et pourra faire naître de piquants rapprochements avec certains épisodes de notre connaissance. Ce sont les *réflexions manuscrites* d'un fervent catholique du temps, qui a été le propriétaire de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, et qui s'est plu à y faire des notes

tions sur l'original. — Puisque nous passons ainsi en revue ce qui est relatif à Palissy, il y aurait ingratitude à ne pas dire que ses œuvres ont été réunies pour la première fois, en 1777, par MM. Faujas de Saint-Fond, alors lieutenant-général et vice-sénéchal de Montelimart, et Gobet, secrétaire du conseil de Mgr. le comte d'Artois. Leur édition, très soignée et faite avec ce zèle qu'inspire le goût d'un auteur, poussé jusqu'à l'enthousiasme, a été un grand service rendu à la science et aux lettres. Sans eux, les écrits du potier de Saintonge seraient encore moins connus qu'ils ne le sont. Ajoutons, comme un trait digne d'être mentionné, que le volume est respectueusement dédié à Benjamin Franklin par le libraire Ruault, qui eut l'heureuse idée d'associer les deux noms de Palissy et de Franklin. — Un beau monument vient d'être élevé au grand artiste; nous voulons parler de la salle nouvellement ouverte au Louvre, où l'on a rassemblé ses merveilleux émaux; et en ce moment même M. de Lamartine range son portrait dans le musée de son *Civilisateur*.

marginales assez curieuses. Elles prouveraient, au besoin, que les calomnies les plus niaises contre les œuvres d'évangélisation et contre le culte en esprit du *petit troupeau* ne datent pas d'hier, et que, si le plus souvent elles sont inventées à plaisir et exploitées par les ennemis de la vérité, elles peuvent aussi malheureusement être admises de bonne foi par quelques-uns. Nous disons cela parce que notre annotateur nous semble de ces gens convaincus, qui ont une opinion arrêtée et ferment les yeux à la lumière, mais sans méchanceté. Ses observations nous ont paru avoir un certain cachet de sérieux et de sincérité : elles sont d'autant plus intéressantes à examiner. L'exemplaire que nous avons sous les yeux offre encore cette particularité que sur le respectable parchemin de sa couverture est écrit à la main, de la même écriture contemporaine, ce titre, qui nous apprend sous quel surnom était connu Palissy :

Ce livre de Me Bernard des Thuilleries.

On sait qu'il résida longtemps au château ou du moins à la *tuilerie* du château que faisait construire Catherine de Médicis depuis 1566, et aux travaux d'embellissement duquel il fut appelé à concourir, ainsi que le constate un document de l'époque.

Ceci dit, nous laissons parler maître Bernard. Nous ouvrons son premier ouvrage (1), et notre tâche est facile ; ses premières lignes le donnent à connaître. C'est d'abord une dédicace au maréchal de Montmorency, fils du connétable, de qui il avait obtenu la bienveillante protection ; car c'est en 1563 qu'il écrit, et alors déjà il a souffert de la misère comme artiste, de la persécution comme chrétien. Il n'a dû son salut qu'à l'intervention des Montmorency et de la reine-mère. Il leur exprime sa reconnaissance tout en confessant hautement et en justifiant sa foi de huguenot :

« Monseigneur, dit-il, combien qu'aucuns ne voudroyent iamais ouyr parler des Escritures Sainctes, si est-ce que je n'ay trouvé rien meilleur que de suivre le conseil de Dieu, ses Edits, statuts et ordonnances : et en regardant quel

(1) ***Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et augmenter leurs thrésors***, etc. La Rochelle, 1563. — Cette recepte est une bonne pratique agricole fondee sur l'observation et substituée à la fausse théorie et à la routine, l'intelligence remplaçant l'ignorance. Tous les agriculteurs ont rendu hommage aux idées de Palissy. Il a eté un maitre en cette matière, comme en chimie, comme en géologie, comme en physique et dans presque toutes les sciences naturelles. Le baron Cuvier, dans son Histoire de ces sciences, déclare que Palissy *expulsa* de nombreuses erreurs de leur domaine.

Une remarque curieuse et touchante à la fois, qu'on ne nous paraît pas avoir encore faite, c'est que le titre de ce volume porte une vignette ovale, dont la légende est ainsi conçue :

POVRETÉ EMPECHE LES BONS ESPRITZ DE PARVENIR.

Que veut dire cette mélancolique devise, qui n'est que la traduction de la sentence latine : *Summis virtutibus obstat Res angusta domi?* Serait-ce un retour du pauvre Palissy sur lui-même ? Cette conjecture semble assez vraisemblable, si l'on songe qu'il a sans doute composé son ouvrage en prison et après avoir déjà subi toutes ces épreuves, toutes ces misères qu'il a racontées plus tard dans les pages sublimes de son *Traité de l'art de terre*, qu'on ne peut lire sans attendrissement. Mais si quelque plainte lui est ainsi échappée, il faut dire que, dans la vignette dont nous parlons, on voit un petit personnage figuré, dont le bras droit est lié à une lourde pierre qui le retient vers la terre, et dont le bras gauche, ailé et levé vers le ciel, semble invoquer Dieu qui se montre au milieu des nues. Sans nul doute, c'est le contraste du double sentiment de l'épreuve terrestre et de la céleste espérance, que Palissy a symbolisées pour servir d'illustration et de correctif à sa triste légende : *Povreté empêche les bons espritz de parvenir.* — Mais Palissy, riche, eût-il été potier et eût-il façonné ces *rustiques figulines* qui ont immortalisé l'artiste, eût-il écrit ces petits traités dignes d'immortaliser l'ecrivain ? Dieu fait bien ce qu'il fait : maître Bernard était sûrement de cet avis.

estoit son vouloir, i'ay trouvé que, par son Testament dernier, il a commandé à ses héritiers qu'ils eussent à manger le pain au labeur de leurs corps, et qu'ils eussent à multiplier les talens qu'il leur avoit laissez par son Testament. Quoi considéré, ie n'ay voulu cacher en terre les talens qu'il lui a pleu me distribuer : ains pour les faire profiter et augmenter, suivant son commandement, ie les ay voulu exhiber à un chacun, et singulièrement à vostre Seigneurie... Les talens que ie vous envoye, sont en premier lieu plusieurs beaux secrets de nature, et de l'agriculture, lesquels i'ay mis en un livre, tendant à fin d'inciter tous les hommes de la terre, à les rendre amateurs de vertu et iuste labeur, et singulièrement en l'art d'agriculture, sans lequel nous ne saurions vivre. Et parce que ie voy que la terre est cultivée le plus souvent par gens ignorans, qui ne la font qu'avorter, i'ay mis plusieurs enseignemens en ce livre, qui pourront estre le moyen qu'il se pourra cueillir plus de quatre millions de boisseaux de grain, par chacun an, en la France, plus que de coustume, pourveu qu'on vueille suyvre mon conseil : ce que i'espère que vos suiets feront, après avoir receu l'advertissement que i'ay donné en ce livre...

« Si ces choses ne sont escrites à telle dextérité que vostre grandeur le mérite, il vous plaira me pardonner : ce que i'espère que ferez, veu que ie ne suis ne Grec, ne Hébrieu, ne Poëte, ne Rhétoricien, ains un simple artisan bien pauvrement instruit aux lettres : ce néantmoins, pour ces causes, la chose de soy n'a pas moins de vertu que si elle estoit tirée d'un homme plus éloquent. J'aime mieux dire vérité en mon langage rustique, que mensonge, en un langage rhétorique. Suyvant quoi, Monseigneur, i'espère que recevrez ce petit œuvre d'aussi bonne volonté que ie desire qu'il vous soit agréable. Et en cest endroit, ie prierai le Seigneur Dieu, Monseigneur, vous donner, en parfaite santé, bonne et longue vie.

« De Xaintes.

« Votre très affectionné et très humble serviteur,

« Bernard Palissy. »

Puis il s'adresse à la reine-mère et lui expose qu'il n'a pas voulu être ingrat envers elle, comme l'ont été envers lui ceux à qui il avait voulu faire entendre la voix de l'Evangile, et qui, pour cela, l'avaient voulu faire mourir :

« Madame, quelque temps après que par vostre moyen et faveur, à la requeste de Monseigneur le Connestable, ie fus délivré des mains de mes plus cruels ennemis, i'entray en un débat d'esprit sur le fait de l'ingratitude des hommes : sachant bien que la cause pour laquelle ils me vouloyent livrer à la mort, n'estoit si non pour leur avoir pourchassé leur bien, voire le plus grand bien qui leur pourroit iamais advenir. Quoy considéré, i'entray en moy-mesme, pour fouiller les secrets de mon cœur, et entrer en ma conscience, pour savoir s'il y avoit en moy quelque ingratitude, comme celle de

ceux qui m'avoyent livré au péril de la mort. Lors me vint à souvenir du bien qu'il vous a pleu me faire, quand de vostre grâce vous employastes l'authorité du Roy pour ma delivrance. Quoy voyant, ie trouvay que ce seroit en moy une grande ingratitude, si ie ne recognoissois un tel bien : ce neantmoins, mon indigence n'a voulu permettre que ie me transportasse iusques en vostre présence pour vous remercier d'un tel bien, qui est la moindre récompense que ie pourrois faire. Et combien que Dieu m'aye donné plusieurs inventions, desquelles ie vous pourrois faire service, ce néantmoins ie n'ay eu moyen vous le faire entendre, qui m'a causé mettre en recompence de ce, plusieurs secrets en lumière contenus en ce livre, lesquels tendent à fin de multiplier les biens et vertus de tous les habitans du Royaume. Ma petitesse n'a osé prendre la hardiesse de desdier mon œuvre au Roy, sachant bien qu'aucuns voudroyent dire que i'aurois ce fait, tendant à fin d'estre recompensé : quand ainsi seroit, ce ne seroit rien de nouveau. Madame, il ne fut iamais que les bonnes inventions ne fussent recompensees par les Rois ; ce néantmoins, que i'ay espérance que cest œuvre sera plus utile au Roy que pour nul autre... »

Enfin, s'adressant au connétable, il lui retrace les circonstances dans lesquelles il lui est venu en aide et l'a tiré des mains de ses ennemis. Il le remercie dans toute la simplicité et l'effusion de cœur :

« Monseigneur, ie croy que ne trouverez mauvais de ce que ne vous ay esté remercier, lors qu'il vous pleut employer la Roine mère, pour me tirer hors des mains de mes ennemis mortels et capitaux. Vous savez que l'occupation de vostre œuvre, ensemble mon indigence, ne l'a voulu permettre : ie cuide que n'eussiez trouvé bon que i'eusse laissé vostre œuvre, pour vous apporter un grand merci. Jesus Christ nous a laissé un conseil escrit en Sainct Matthieu, chapitre 7, par lequel il nous defend de ne semer les marguerites devant les pourceaux, de peur que, se retournans contre nous, ils ne nous deschirent : si i'eusse creu ce conseil, ie n'eusse esté en peine vous prier pour ma délivrance, vous asseurant, à la vérité, que mes haineux n'ont eu occasion contre moy, sinon pour ce que ie leur avois remonstré plusieurs fois certains passages des Escritures Sainctes, où il est escrit que celuy est malheureux et maudit, qui boit le laict, et vestist la laine de la brebis, sans luy donner pasture. Et combien que cela les deust inciter à m'aimer, ils ont par là prins occasion de me vouloir faire destruire comme malfaicteur : et est chose véritable que si ie me fusse confessé ès Juges de cette Ville, qu'ils m'eussent fait mourir auparavant que i'eusse sceu obtenir de vous aucun service. Et l'occasion qui mouvoit aucuns Juges à estre un corps et une ame, et une mesme volonté avec le Doyen et Chapitre, mes parties, c'estoit parce qu'aucuns desdits Juges estoyent parens dudit Doyen et Chapitre, et possèdent quelque morceau de benefice, lequel ils craignent

perdre, parce que les laboureurs commencent à gronder en payant les dixmes à ceux qui les reçoyvent, sans les mériter...

« Je vous ay escrit toutes ces choses, à fin que n'eussiez opinion que i'eusse esté prisonnier comme larron, ou meurtrier. Je say combien il vous saura très bien souvenir de ces choses en temps et lieu, et combien que vostre œuvre vous coustera beaucoup davantage, pour le tort qu'ils vous ont fait en ma personne, toutesfois i'espère, que suivant le conseil de Dieu, vous leur rendrez bien pour mal, ce que ie desire : et de ma part, de mon pouvoir ie tascheray à recognoistre le bien qu'il vous a pleu me faire... »

En dernier lieu, il apostrophe l'*ami lecteur*, lui explique ses vues nouvelles pour le progrès de la première des sciences, l'agriculture, et le presse d'écouter ses avis fondés sur l'expérience, en prenant soin de lui rappeler avec autorité que le travail et le progrès sont la loi de Dieu :

« Ami lecteur, puisqu'il a pleu à Dieu que cest escrit soit tombé entre tes mains, ie te prie ne sois si paresseux ou temeraire de te contenter de la lecture du commencement ou partie d'icelui : mais à fin d'en apporter quelque fruit, prens peine de lire le tout, sans avoir esgard à la petitesse et abjecte condition de l'autheur, ni aussi à son langage rustique et mal orné, t'asseurant que tu ne trouveras rien à cet escrit, qui ne te profite, ou peu, ou prou : et les choses qui au commencement te sembleront impossibles, tu les trouveras en fin véritables et aisées à croire : sur toutes choses, ie te prie te souvenir d'un passage qui est en l'Escriture Saincte, là où sainct Paul dit : Qu'un chacun selon qu'il aura receu des dons de Dieu, qu'il en distribue aux autres. Suivant quoy, ie te prie instruire les laboureurs, qui ne sont literez, à ce qu'ils ayent songneusement à s'estudier en la Philosophie naturelle, suivant mon conseil : et singulièrement, que ce secret et enseignement des fumiers, que i'ai mis en ce livre, leur soit divulgué et manifesté : et ce iusqu'à tant qu'ils l'ayent en aussi grande estime, comme la chose merite : comme ainsi soit que nul homme ne sauroit estimer combien le profit sera grand en la France, si en cest endroit ils veulent suivre mon conseil... Ie say que mes haineux ne voudront approuver mon œuvre, ni aussi les malicieux et ignorans, car ils sont ennemis de toute vertu; mais pour estre iustifié de leurs calomnies, envies et détractions, i'appelleray à tesmoin tous les plus gentils esprits de France, Philosophes, gens bien vivans, pleins de vertus et de bonnes mœurs, lesquels ie say qu'ils auront mon œuvre en estime, combien qu'elle soit escrite en langage rustique et mal poli : et s'il y a quelque faute, ils sauront fort bien excuser la condition de l'autheur... Ie voudrois prier la noblesse de France, ausquels le pourtrait pourroit beaucoup servir, qu'après que i'auray employé mon temps pour leur faire service, qu'il leur plaise ne me rendre mal pour bien, comme ont

fait les Ecclesiastiques Romains de ceste Ville, lesquels m'ont voulu faire pendre, pour leur avoir pourchassé le plus grand bien que iamais leur pourroit advenir, qui est pour les avoir voulu inciter à paistre leurs troupeaux suivant le commandement de Dieu. Et ne sauroit-on dire que iamais ie leur eusse fait aucun tort. Mais parce que ie leur avois remonstré leur perdition au dix-huitième de l'Apocalypse, tendant à fin de les amender, et que plusieurs fois aussi ie leur avois monstré une authorité escrite au prophete Ieremie, où il dit : Malediction sur vous, Pasteurs, qui mangez le lait et vestissez la laine, et laissez mes brebis esparses par les montagnes! Ie les redemanderay de vostre main. Eux voyans telle chose, en lieu de s'amender, ils se sont endurcis, et se sont bandez contre la lumière, à fin de cheminer le surplus de leurs jours en tenebres, et ensuyvans leurs voluptez et desirs charnels accoustumez. Ie n'eusse jamais pensé que par là ils eussent voulu prendre occasion de me faire mourir. Dieu m'est tesmoin que le mal qu'ils m'ont fait n'a esté pour autre occasion que pour la susdite. Ce neantmoins, ie prie Dieu qu'il les veuille amender. Qui sera l'endroit où ie prieray un chacun qui verra ce livre de se rendre amateur de l'agriculture, suivant mon premier propos, qui est un iuste labeur et digne d'estre prisé et honoré. Aussi, comme i'ay dit ci-dessus, que les simples soyent instruits par les Doctes, afin que nous ne soyons redarguez à la grande iournée d'avoir caché les talens en terre, comme bien savons que ceux qui les auront ainsi cachez seront bannis du Règne éternel, de devant la face de celuy qui vit et regne éternellement au siècle des siècles. Amen... »

Entrant en matière, il raconte, dans un dialogue, comment il a été amené à l'objet de son livre :

« Quelques iours après que les esmotions et guerres civiles furent appaisees, et qu'il eut pleu à Dieu nous envoyer sa paix, i'estois un iour me pourmenant le long de la prairie de ceste ville de Xaintes, pres du fleuve de Charante : et ainsi que ie contemplois les horribles dangers, desquels Dieu m'avoit garanti au temps des tumultes et horribles troubles passez, i'ouy la voix de certaines vierges, qui estoyent assises sous certaines aubarees (1), et chantoyent le Pseaume cent quatriesme (2). Et parce que leur voix estoit douce et bien accordante, cela me fit oublier mes premieres pensees, et m'estant arresté pour escouter ledit Pseaume, ie laissay le plaisir des voix, et entray en contemplation sur le sens dudit Pseaume, et ayant noté les poincts d'iceluy, ie fus tout confus en admiration, sur la sagesse du Prophete Royal, en disant à moy-mesme. O divine et admirable bonté de Dieu! A la miene volonté, que nous eussions les œuvres de tes mains en telle re-

(1) Plantations d'aubiers (*alburnum*).

(2) « C'est un cantique, dit l'ancien Psautier, beau par excellence, auquel David célèbre et glorifie Dieu de la création et gracieux gouvernement de toutes choses. »

verence, comme le Prophete nous enseigne en ce Pseaume! et deslors ie pensay de figurer en quelque grand tableau les beaux paysages que le Prophete descrit au Pseaume susdit...

Nous passons à regret plusieurs paragraphes intéressants, intercalés dans la dissertation scientifique, et où Palissy applique ou commente des paroles de l'Ecriture, afin d'arriver à la grande digression dans laquelle il s'engage pour développer ses idées religieuses et raconter les commencements de son église. Il faut voir de quelle charmante manière et avec quel mélange de bonhomie et de fantaisie savante, digne de Lafontaine, avec quel art de peindre, digne de Labruyère, cette conclusion finale si éloignée du sujet principal est peu à peu amenée. Il en vient à supposer que, dans le but d'approfondir les grandes folies que contient la tête des hommes, il en soumet quelques-unes à une sorte d'analyse chimique qu'il appelle *Philosophie alchimistale*, et le voilà qui dresse ses fourneaux et ses alambics, et se met à calciner, à sublimer, à distiller. Il constate que c'est avarice et ambition, c'est-à-dire *mondanité*, qui rendent presque tous les hommes fous. Il le démontre en examinant successivement la tête d'un marchand limousin qui trompe pour s'enrichir; celle d'un jeune petit-maître, esclave de la mode dans ses accoutrements ridicules, qui coupe *son bon drap* pour y faire des *crevées*, et à qui il dit : « *Vray est qu'une folie de longuemain entretenue, est estimée sagesse; mais de ma part, je ne te puis accorder que telle chose ne soit une directe folie;* » celle de la femme d'un officier royal, qui entraîne son mari à chicaner et piller les uns et les autres pour subvenir à ses dépenses extravagantes; et « pensant faire devoir de chrétien, » il leur fait des remontrances, gourmandant vertement la dame sur son amour effréné pour la toilette et sur la coutume insensée des *verdugales* aux robes; et, interpellant ainsi le mari : « *O fol, lors ta femme te fera-t-elle mordre en la pomme, comme fit celle de notre premier père? Il te vaudrait mieux avoir espousé une bergère; tu n'auras point d'excuse sur ta femme quand il te faudra comparoistre devant le siége judicial de Dieu.* » Puis c'est un chanoine en qui il trouve plus de folies qu'en tous les autres, et à qui il demande : « Pourquoi est-ce que tu es si grand ennemi de ceux qui parlent des authorités de l'Escriture sainte? Mais iceluy répondant dit que, ne serait qu'on le voudrait contraindre d'aller prescher en ses bénéfices, il tiendrait la partie des protestans; mais à cause qu'il n'avait apprins à prescher et qu'il avait accoustumé avoïr ses aises dès sa jeunesse, cela luy causoit de soutenir l'Eglise Romaine. Et je dis lors : Tu es bien meschant et tu fais de l'hypocrite devant tes frères les autres Chanoines qui pensent que tu soustienes et que tu croyes directement les statuts de l'Eglise Romaine. Non, non, dit-il, il n'y en a pas un de mes compagnons qui ne confesse la vérité, ne serait la crainte de perdre leur revenu; et qu'ainsi ne soit, il n'y a celuy qui ne mange de la chair en Caresme aussi bien comme moy, et, quelque mine qu'ils fassent, ils ne vont à la Messe sinon pour conserver la cuisine, et de ce n'en faut douter. Et quand n'eust esté que les bonnes gens nous vouloient contraindre d'aller prescher, nous eussions aisément souffert les Ministres, mais nostre revenu est cause que nous faisons nos efforts pour les bannir. A donc je pensay, ajoute Palissy, que ce serait folie à moy de le vouloir admonester, attendu la response qu'il avait faite. »

Puis il procède à l'analyse des cervelles d'un président de chapitre et d'un juge présidial.

« Lors pour savoir si son dire contenoit vérité, i'empongnay la teste d'un Président de Chapitre, mais elle estoit terrible : car elle ne vouloit iamais endurer la coupelle, ni permettre qu'on feist aucun examen de ses affaires ; il regimboit, il batoit, il penadoit, il entroit dans une noire cholére vindicative. Quoy voyant, ie me despitay comme luy, et bongré malgré qu'il en eust, ie le mis à l'examen et vins à séparer ses parties, savoir est, la cholere noire et pernicieuse d'un costé, l'ambition et superbité de l'autre, ie mis d'autre costé le meurtre intestin qu'il portoit contre ses haineux : brief, ie separay ainsi toutes ses parties, comme un bon alchimiste separe les matieres des metaux, et lui demanday, Ne veux-tu point laisser tes folies ? Est-il pas temps de se convertir ? Quoy, dit-il, folies, il n'y a homme en ceste paroisse plus sage que moy. Ie suis, disoit-il, de la nouvelle Religion quand ie veux, et entens la vérité aussi bien qu'un autre ; mais ie suis sage, ie chemine selon le temps, et fais plaisir à ceux que i'aime, et me venge de ceux que ie hay : Voire, dis-je, mais ce n'est pas une vie chrestienne : car on sait bien que les Prestres ne doivent point estre paillards. Quoy, paillards, dit-il, il est vray que i'ay une femme à laquelle i'ai fait plusieurs enfans, mais elle n'est point paillarde, elle est ma femme ; nous sommes tous deux espousez secretement. Et ie lui dis lors, Pourquoy est-ce donc que tu persecutes et tasches à faire mourir les Chrestiens ? Quoy, mourir, dit-il, i'en ai sauvé plusieurs : vray est que ceux que ie hayssais, ie n'ay espargné de les poursuivre. Quelque chose que ie peusse dire, ni faire, iamais ie ne seus faire accroire à ce Président, qu'il ne fust homme de bien, et sage, combien que ie voyois de merveilleuses mauvaisetiez en ses parties, lesquelles i'avois mises à l'examen.

« Après cestuy-là, ie prins la teste d'un Iuge Présidial, qui se disoit estre bon serviteur du Roy, lequel avoit grandement persécuté aucuns Chrestiens, et favorisé beaucoup de vicieux, et ayant mis sa teste à l'examen, et avoir séparé ses parties, ie trouvay qu'il s'estoit une partie engraissé d'un morceau de benefice qu'il possedoit : lors ie cogneu directement que cela estoit la cause qu'il faisoit la guerre à l'Evangile, ou à ceux qui la vouloyent exposer en lumiére. Quoy voyant, ie le laissay là comme un fol, sachant bien que ie n'eusse eu aucune raison de luy, puisque la cuisine estoit engraissée d'un tel potage... »

C'est le tour d'un conseiller de Parlement, et alors notre brave Palissy, se donnant carrière, fait allusion à ce qu'il a vu et éprouvé du Parlement de Bordeaux, et raconte ce qui lui advint pour avoir voulu rappeler les préceptes de l'Evangile à des gens pourvus de bons bénéfices et qui ne s'inquiétaient guère du reste. Il paraît ainsi qu'il y avait déjà, avant la Réforme, de ces gens qui n'avaient pas

grand souci du royaume des cieux dès l'instant qu'ils possédaient les biens du monde temporel. Il paraît même, et nous en verrons d'autres preuves ailleurs, que les gens d'église n'étaient pas précisément les moins intéressés sous ce rapport, les moins sensibles à la jouissance des canonicats et sinécures.

« Adonc ie vins à examiner la teste et tout le corps d'un Conseiller de Parlement, le plus fin gautier qu'on eut seu iamais voir, et ayant mis ses parties en la coupelle et fourneau d'examen, ie trouvay que dedans son ventre il y avoit plusieurs morceaux de benefice qui l'avoyent tellement engressé que son ventre ne pouvoit plus tenir dedans ses chausses. Quand i'eus apperceu une telle chose, i'entray en dispute avec luy, en lui disant, Viens çà, es-tu pas fol? Est-il pas ainsi, que le profit de tes bénéfices causoyent que tu faisois le procés des Chrestiens? confesse par là que tu es un fol, ie dis plus fol que non pas Esaü, qui donna l'héritage de sa primogeniture pour une escuelle de legumes : il ne donna qu'un bien temporel, mais tu donnes un Regne eternel, et prens peines eternelles pour le plaisir et délectation de ton ventre. Confesse donc que ta folie est sans comparaison plus grande que non pas celle d'Esaü. Esaü pleura son péché, ce neantmoins, il ne fut point exaucé : ie ne veux pas dire par là que si tu confesses ton iniquité, tu ne sois pardonné, mais i'ai grand peur que tu n'en feras rien, attendu que tu batailles directement contre la vérité de Dieu, que tu cognois bien. Ie n'eus pas si tost fini mon propos, que ce fol et insensé ne se mist à ses esforts de me rendre honteux et vaincu ès propos que ie luy avois tenus, et me dist à haute voix : Et en estes-vous encore là? Si ainsi estoit que ie fusse fol pour tenir des benefices, le nombre des fols seroit terriblement grand. Lors ie luy dis tout doucement que tous ceux qui boivent le laict et vestissent la laine des brebis, sans les repaistre, sont maudits : et lui alleguay le passage qui est escrit en Ieremie le Prophete, Chapitre 34. Adonc il s'esleva d'une bravade et furie merveilleusement superbe, en disant : Quoy? selon ton dire, il y en auroit un bien grand nombre de damnez et maudits de Dieu : car ie say qu'en nostre Cour souveraine, et en toutes les Cours de la France, il y a bien peu de Conseillers et Présidens qui ne possédent quelque morceau de benefice, qui aide à entretenir les dorures et accoustremens, banquets et menus plaisirs de la maison, voire pour acquester avec le temps quelque place noble, ou office de plus grand honneur et authorité. Appelles-tu cela folie? C'est une grandissime sagesse, disoit-il : mais c'est une grand' folie que de se faire pendre ou brusler, pour soustenir les authoritez de la Bible. Item, disoit-il, ie say qu'il y a plusieurs grands Seigneurs en France, qui prennent le revenu des benefices, toutesfois, ils ne sont pas fols, mais grandement sages : car cela aide beaucoup à entretenir leurs estats, honneurs, et grasses cuisines : et par tel moyen, ils ont de bons chevaux pour le service de la guerre. Quand i'eus entendu le propos de ce miserable sy-

moniaque inveteré en sa malice, ie fus tout confus, et m'escriay en mon esprit, en eslevant les yeux en haut, et disant, O pauvres Chrestiens, et où en estes-vous? Vous pensiez abbatre l'idolatrie et avoir gagné la partie, ie cognois à present que vous n'aviez garde de ce faire : car selon le dire de cestuy Conseiller, vous avez toutes les Cours de Parlement contre vous : et s'il est ainsi, qu'il m'a dit, vous avez aussi plusieurs grands Seigneurs qui prennent profit du revenu des benefices, et tandis qu'ils seront repus d'un tel bruvage, il faut que vous esperiez qu'ils seront touiours vos ennemis capitaux et mortels. Parquoy, je suis d'avis que vous retourniez à vostre premiere simplicité, vous asseurant que vous aurez des ennemis et serez persecutés tout le temps de vostre vie, si par lignes directes vous voulez suivre et soustenir la querelle de Dieu : car telles sont les promesses originalement escrites au vieux et nouveau Testament. Ayez donc vostre refuge à vostre chef, protecteur, et capitaine notre Seigneur Jésus-Christ, lequel en temps et lieu, saura tres bien venger l'iniure qui luy aura esté faite, et en cas pareil la vostre. »

Introduisant ici à l'improviste la forme de dialogue qu'il affectionne, Palissy se fait donner la réplique par l'Histoire, qu'il personnifie, et c'est ainsi qu'il se procure occasion de l'interroger et de mettre dans sa bouche, en guise de réponse, un narré de la formation de l'église de Saintes. Nous ne saurions omettre cette transition originale où il peint avec de vives couleurs les épreuves des fidèles en ces temps de troubles.

« L'Histoire. — Après que i'eu apperceu les folies et malices des hommes, et consideré les horribles esmotions et guerres, qui ont esté cette annee par tout le Royaume de France, ie pensay en moy-mesme de faire le dessein de quelque Ville ou Cité de refuge, pour se retirer és temps des guerres et troubles, à fin d'obvier à la malice de plusieurs horribles et insensez saccageurs, ausquels i'ay par cy devant veu executer leurs rages furieuses, contre une grande multitude de familles, sans avoir esgard à la cause iuste ou iniuste, et mesme sans aucune commission ne mandement.

« Demande. — Il semble à t'ouyr parler, que tu ne t'asseures pas de la paix qu'il a pleu à Dieu nous envoyer, et que tu as encore quelque crainte d'une esmotion populaire.

« Responce. — Ie prie à Dieu qu'il luy plaise nous donner sa paix, mais si tu avais veu les horribles desbordemens des hommes, que i'ay veu durant ces troubles, tu n'as cheveux en la teste, qui n'eussent tremblé, craignant de tomber à la mercy de la malice des hommes. Et celuy qui n'a veu ces choses, il ne sçaurait iamais penser, combien la persécution est grande et horrible. Ie ne m'esmerveille pas, si le Prophete David aima mieux eslire la peste, que non pas la famine et la guerre, en disant, que s'il avait la peste, il serait à la mercy de Dieu, mais qu'en la guerre, il seroit à la mercy des

hommes, qui fut la cause, que Dieu estendit ses verges seulement sur son peuple, et non pas sur luy, parce qu'il estoit submis sous sa miséricorde, et avoit directement confessé sa faute. Voila pourquoy ie te puis asseurer, que c'est une chose horriblement à craindre, que de tomber sous la mercy des hommes pernicieux et meschans.

« Demande. — Je te prie, me dire comment advint ce divorce en ce pays de Xaintonge : car il me semble, qu'il seroit bon de le mettre par escrit, à fin qu'il en demeurast une perpétuelle memoire, pour servir à ceux qui viendront apres nous.

« Responce. — Tu sais qu'il y aura plusieurs historiens, qui s'employeront à cest affaire, toutesfois pour mieux descrire la verité, ie trouverois bon, qu'en chacune Ville, il y eust personnes deputees, pour escrire fidelement les actes qui ont esté faits durant ces troubles : et par tel moyen, la verité pourroit estre réduite en un volume, et pour ceste cause, ie m'en vay commencer à t'en faire un bien petit narre, non pas du tout, mais d'une partie du commencement de l'Eglise reformee (1).

« Tu dois entendre, que tout ainsi que l'Eglise primitive fut erigee d'un bien petit commencement, et avec plusieurs perils, dangers et grandes tribulations, aussi sur ces derniers jours, la difficulté et dangers, peines, travaux et afflictions ont esté grandes en ce pays de Xaintonge. Ie dis de Xaintonge, parce que ie laisseray és habitans d'un autre Diocese, d'en escrire ce qu'ils en savent à la vérité. » — *C. R.*

(Ces extraits seront continués. Nous donnerons plus tard une étude semblable sur Ambroise Paré.)

LES PSAUMES

ET L'ÉPITRE DÉDICATOIRE DE CLÉMENT MAROT (2).

Au commencement du seizième siècle, la musique chrétienne s'était dépravée comme tout le reste. Le chant sacré avait fait place dans l'église catholique à on ne sait quelles « messes et vêpres aboyées, braies et hurlées, » selon l'expression d'un auteur satirique. « C'étaient, dit-il encore, en guise de psalmodie exclésiastique, « des mugissements de taureaux qui fesaient ressembler le sanctuaire à l'arche de Noé. » Ces fortes images ne doivent avoir rien de trop exagéré, car nous avons entendu nous-même, il y a peu d'années, quelque chose d'analogue dans une église voisine de Naples, à une de ces fêtes de *madones* qui y attirent une telle affluence de peuple que tout est encombré et inabordable. Ayant réussi à nous introduire, nous nous sommes cru dans un antre de sauvages, et nous avons dû fuir au plus vite ces affreux hurlements. Mais à l'époque de la Réforme, c'était bien pis encore. On

(1) On reconnaît les paroles qui, à bon droit, ont été choisies pour épigraphe et pour devise par notre Société.

(2) Nous ferons notre possible pour publier dans chaque *Bulletin* quelque morceau de poésie ; nous donnerons, dans le suivant, la dédicace originale de Théodore de Bèze.

en était venu à chanter au lutrin, sur des airs profanes, jusqu'à des paroles licencieuses, substituées au texte sacramentel. Ou le peuple assistait aux offices sans avoir part au chant, ou il exécutait ces parodies sacriléges. Le paganisme avait repris le dessus sur le christianisme.

La Réforme rendit à la musique son caractère religieux; par ses cantiques en langue vulgaire, elle remit en honneur, même à la cour, des chants sérieux et décents. C'est un mérite qu'on ne saurait lui contester. Clément Marot a signalé lui-même les abus qui existaient et l'amendement qu'il avait en vue par le moyen de sa traduction des Psaumes en vers français, entreprise à la demande de Vatable. Si la place ne nous manquait, nous citerions la belle épître, datée de Genève le 10 de juin 1543, que Calvin mit à la tête de la première édition qu'il en fit faire, et où il expose avec autorité et dans un langage plein de pureté et de poésie, les principes évangéliques qu'il s'agissait de faire refleurir en matière de chant ecclésiastique comme en tout autre. Il vaut mieux ne pas morceler ces pages excellentes et les donner une autre fois dans leur entier. Contentons-nous aujourd'hui d'écouter la muse aimable et bien intentionnée de Clément Marot.

La première édition des *Cinquante Pseaumes en françois par* Clément Marot est de 1543 (1). On y trouve l'épître suivante, que nous a indiquée M. le pasteur Fréd. Monod. « Il est édifiant, disait-il lui-même dans une note rédigée à ce sujet il y a quelques années, de voir dans quel but et avec quels sentiments Marot entreprit la traduction des Psaumes. » Cette épître est précédée d'une dédicace *au Roy très-chrestien Françoys, Premier de ce nom*, qui est elle-même fort intéressante. Après avoir développé les beautés et les avantages de l'œuvre de David, Marot remercie le roi d'avoir voulu, en dépit de la Sorbonne, qu'il poursuivît

L'œuvre royal du Pseautier commencé.

Nous pourrons reproduire aussi cette pièce; nous donnons toujours aujourd'hui celle qui est adressée *aux dames de France, touchant lesdits Pseaumes*. Malheureusement nous n'avons pas eu sous les yeux l'exemplaire de 1543. — *C. R.*

CLÉMENT MAROT AUX DAMES DE FRANCE HUMBLE SALUT.

Quand viendra le siecle doré
Qu'on verra Dieu seul adoré,
Loué, chanté, comme il l'ordonne,
Sans qu'ailleurs sa gloyre l'on donne?
Quand n'auront plus ne cours ne lieu,
Les chansons de ce petit Dieu
A qui les Paintres font des esles?
O vous Dames et Damoyselles
Que Dieu fit pour estre son temple,
Et faictes, soubz mauvais exemple,
Retentir et chambres ou salles
De chansons mondaines et salles,
Ie veux icy vous presenter
De quoy, sans offense, chanter.
Et sachant que point ne vous plaisent
Chansons qui de l'amour se taisent.
Celles qu'icy presenter i'ose
Ne parlent, certes, d'autre chose;
Ce n'est qu'amour. Amour luymesme,
Par sa sapience supresme,
Les composa, et l'homme vain
N'en a esté que l'escrivain.
Amour, duquel parlant ie voys,
A fait en vous langage et voix
Pour chanter ses haultes louanges;
Non point celles des dieux estranges

(1) Brunet, qui ne mentionne pas cette édition, en cite pourtant une autre d'Anvers., Ant. des Gois, 1541. Pet. in-8.

Qui n'ont ne pouoir, ny aveu
De faire en vous un seul cheveu.
L'amour dont ie veux que chantez
Ne rendra voz cueurs tourmentez,
Ainsi que l'autre; mais, sans doute
Il vous remplira l'ame toute
De ce plaisir solacieux
Que sentent les Anges aux cieux ;
Car son Esprit vous fera grace
De venir prendre en voz cueurs place,
Et les convertir et muer,
Faisant voz levres remuer,
Et voz doytz, sur les espinettes,
Pour dire saintes chansonnettes.
O bien heureux qui voyr pourra
Florir le temps, que lon orra
Le Laboureur a sa charrue,
Le Charretier parmy la rue,
Et l'artisan en sa boutique,
Aveques un Pseaume ou Cantique
En son labeur se soulager :
Heureux qui orra le berger,
Et la bergiere, au boys estans,
Faire que rochiers et estangs,
Après eux, chantent la hauteur
Du sainct Nom de leur créateur.
Souffrirez vous qu'a ioye telle,
Plustost que vous, Dieu les appelle?
Commencez, dames, commencez,
Le siecle doré avancez,
En chantant d'un cueur debonnaire
Dedans ce saint Cancionnaire :
Afin que du monde s'envolle
Ce Dieu inconstant d'amour folle,
Place faisant a l'amyable
Vray Dieu d'amour, non variable.

Le premier Iour d'Aoust 1543.

L'ABJURATION DE HENRI IV

ET LE PARTI RÉFORMÉ.

LETTRE INÉDITE DE THÉODORE DE BÈZE COMMUNIQUÉE PAR M. J. BONNET.

Il est plusieurs points de l'histoire de la Réforme française sur lesquels ont prévalu jusqu'ici des opinions trop aisément reçues, même par des protestants, et que nous avons à cœur d'approfondir. Nous le ferons avec une entière bonne foi et une impartialité rigoureuse, à l'aide des documents originaux et en restant dans notre rôle de rapporteurs. Cette impartialité, qui est pour nous un devoir de conscience, est en même temps selon notre intérêt; car nous avons foi en notre cause et nous croyons qu'il n'est pas une circonstance où nous n'ayons tout à gagner, en allant au fond des choses et en entrant résolûment dans le détail des événements.

Pour citer ici deux exemples, on a dit et répété que la Réforme n'avait pas été populaire, que l'esprit français répugnait au calvinisme du seizième siècle, comme il répugne au protestantisme d'aujourd'hui. Cette assertion nous a toujours paru une contre-vérité, un paradoxe. Parce que la Réforme a eu, comme l'a remarqué M. Ch. Labitte, « le privilége et presque le monopole de la science et du talent, » ce n'est pas à dire pour cela qu'elle n'ait pas parlé à la nation même et que le peuple n'ait pas senti, lui aussi, son influence vivifiante et civilisatrice. Bien au contraire : c'est à lui qu'elle s'adressait, c'est sur lui qu'elle s'appuyait, c'est par lui qu'elle marchait et qu'elle aurait sans nul doute bientôt triomphé, si la politique, la politique italienne, et les passions de cour et les plus vils intérêts ne s'étaient coalisés pour étouffer la voix du pur Evangile dans les bûchers et dans

le sang. Les faits sont là, il suffit d'y prêter attention. Non, certes, ce ne sont pas les sympathies populaires, ce ne sont pas les convictions désintéressées, les dévouements ardents, qui ont manqué en France à la Réforme. Nous n'en voudrions d'autre témoin que le pauvre ouvrier Bernard Palissy, tant celui-là est éloquent; mais les preuves abondent et nous ne nous ferons faute de les produire.

Une autre question qui est étroitement liée à celle-ci et qui n'a pas encore été, selon nous, envisagée sous son vrai point de vue et traitée aussi sérieusement qu'elle le mérite, c'est celle de savoir si la conduite des rois de France, dans cette grande affaire de la Réforme, a été intelligente et habile, si elle a été conforme soit à leurs propres intérêts, soit à ceux du pays. En d'autres termes, François Ier, Henri IV, pouvaient jouer un autre rôle que celui qu'ils ont joué dans nos destinées. Ont-ils eu tort ou raison? Ont-ils choisi la bonne part? En se faisant l'un persécuteur, l'autre *moyenneur*, ont-ils suivi une grande ou une petite politique? Ont-ils compris la mission que la Providence semblait leur avoir ménagée? Ont-ils bien ou mal mérité de la postérité? Ce n'est pas là, si nous ne nous trompons, une question oiseuse et purement spéculative : elle s'est présentée de nouveau au commencement de ce siècle, et il y aurait, hélas! beaucoup à dire à ce propos. Elle peut se représenter encore. Toujours est-il que les réflexions qu'elle suggère reviennent souvent à l'esprit, de nos jours, et rappellent que l'histoire a ses enseignements et sa portée. Il nous semble même qu'il s'est opéré à cet égard un certain progrès et que les gens sages sont généralement aujourd'hui moins prévenus à l'endroit de notre histoire et plus désireux de s'affranchir des préjugés vulgaires.

On pense bien que nous ne prétendons pas discuter ici la question que nous venons d'indiquer. Nous avons voulu seulement la mentionner, la formuler, au moment de publier une pièce d'une grande valeur, qui s'y rattache directement.

Comment le parti huguenot avait-il accueilli la défection de Henri IV? Y avait-il trempé ou adhéré par calcul? Ou bien, s'il en avait gémi, comme d'une blessure mortelle, était-ce comme parti politique plutôt que comme église du Christ, du Dieu vivant? S'était-il senti atteint dans ses intérêts chrétiens, dans ses affections spirituelles, ou bien surtout dans son amour-propre, dans ses vues humaines? — Tels sont les points importants que les historiens ont jusqu'ici, faute de renseignements sans doute, laissés dans l'ombre, où plutôt le parti réformé leur avait apparu résigné, soumis et presque consentant, dans la personne de son illustre doyen, Théodore de Bèze. La découverte de M. Jules Bonnet, sur laquelle il va s'expliquer lui-même, rend au Réformateur, ainsi qu'il le dit en si bons termes, « l'attitude sévère, triste, indignée qui lui convient. »

Nous n'avons pas besoin d'exprimer avec quelle joie nous avons reçu des mains de M. Bonnet sa précieuse communication. On peut dire que le caractère de Théodore de Bèze et de la Réforme est tout entier dans ce morceau d'une nature intime, et qu'on ne saurait lire sans émotion. En même temps nul n'est plus propre à faire apprécier le magnifique talent oratoire de Th. de Bèze, plein de gravité et d'ampleur sans la moindre déclamation. Aucune considération n'est omise par lui, et il donne à chacune sa place. Toute la lettre, et particulièrement le passage où il s'adresse à la conscience du Roi et lui représente ce qu'il doit à son Dieu, a ce ton d'élévation et d'autorité redoutable que Bossuet seul nous paraît

avoir atteint. Mais ce qui nous touche par-dessus tout, c'est que, par ce document et par les détails dont il est accompagné, il demeure constant que Bèze et Duplessis-Mornay ont été préoccupés avant toutes choses du scandale donné par leur prince, de la défaillance de sa foi, de l'immoralité de l'acte qu'allait accomplir le Roi de Navarre pour devenir Roi de France (1). Ce noble sentiment a été celui de tout le parti, quoi qu'en puissent dire les sceptiques et les politiques; nous avons d'autres pièces qui mettent ce point hors de doute. Depuis la communication de M. J. Bonnet, nous avons été assez heureux pour nous procurer trois autres lettres adressées à Henri IV dans la même occasion, dont deux, écrites par des pasteurs, et la troisième émanée d'un simple fidèle, *cujusvis è populo*. On ne peut méconnaître dans ces témoignages réunis l'expression de la pensée de l'église réformée, et ces témoignages, grâces en soient rendues à Dieu, glorifient son nom et honorent son église, au moment même où elle éprouve cette douleur si grande de voir succomber le fils de Jeanne d'Albret.

Il semblait que tout fût dit sur l'abjuration du bon roi qui a prononcé ce mot célèbre : *Paris vaut bien une messe;* qui écrivait à Gabrielle d'Estrées : *Je commence ce matin à parler aux évesques; ce sera dimanche que je fairay le sault périlleux* (1), et sur ceux qui se prêtèrent habilement à ce grand tour d'adresse (2). Mais non, tout n'était pas dit : il fallait que l'histoire fît connaître les remontrances et les prières de ceux qu'Henri abandonna de propos délibéré, et contrista avec tant de gaieté de cœur? Il fallait que l'arbre fût jugé à ses fruits et qu'on vît quels amis le Béarnais quitta, et pour... quels alliés! — *C.R.*

(1) Nous ne qualifions cet acte d'immoral que parce qu'il n'a pas été dicté par la conscience, par les motifs religieux, et qu'il a été accompli par ces mobiles politiques et avec cette triste légèreté que chacun sait. Nous sommes de ceux qui pensent qu'on doit changer de religion si l'on ne croit plus à celle de ses pères, et qu'on le fait avec honneur, si on le fait avec sincérité. Alors on ne *change* pas de religion, à vrai dire on en *prend* une. Henri IV, en abjurant la foi de sa mère, a-t-il obéi à ce sentiment? et y a-t-il deux morales différentes pour les princes et pour les sujets?

La conduite de Henri IV peut être expliquée, excusée, justifiée même et approuvée par les politiques, mais elle mérite les sévérités de tout cœur simple et droit, de toute âme honnête. Est-il rien de plus malheureux, de plus funeste pour un homme, fût-il roi ou simple particulier, que de n'avoir point de convictions religieuses et morales, et, s'il en a, de succomber jusqu'à transiger avec elles, jusqu'à les renier? Les peuples ont payé cher tôt ou tard le jeu que les grands se sont fait trop souvent de la morale et de la religion. Gouvernants ou citoyens, soyez chrétiens catholiques ou protestants, mais soyez-le par adhésion sincère et non par calcul, écoutez la voix de la conscience et non celle de l'intérêt. Si les individus et les sociétés (qui ne sont que les collections d'individus,) étaient fidèles à cette loi morale, si leur entendement n'était pas obscurci par la passion et par l'influence des milieux et des habitudes, de l'aveu de Montesquieu, elles ne s'en trouveraient pas plus mal. On pensera peut-être qu'il y a dans cette réflexion quelque chose d'applicable à notre pays. Est-il catholique? qu'il le soit donc. Ne l'est-il plus? qu'il soit chrétien! Qu'il ne se force pas à n'être plus rien que le misérable jouet des intrigues de ce bas monde et de ses propres folies! Qu'il réveille son sens moral et spirituel! Qu'il rentre dans ses voies!

(2) Nous serions volontiers d'accord avec M. Berger de Xivrey, qui dit à ce sujet que la vivacité d'esprit de Henri IV lui laissait échapper de ces saillies, d'après lesquelles on a *prétendu trop souvent* juger le fond même de ses sentiments et les principaux mobiles de ses actions. Mais il nous semble que ce n'est pas sans raison que son fou, Chicot, lui avait tenu auparavant ce propos : « Monsieur mon ami, de moi je tiens que tu donnerois en un besoin « les papistes et huguenots aux protonotaires de Lucifer, et que tu fusses paisible roi de France. » Evidemment le fou y voyait clair et faisait bien son métier de dire au roi ses vérités.

Après tout, cependant, si Henri IV eut des faiblesses impardonnables, si son abjuration fut un crime de conscience et, peut-être plus qu'on ne le pense, une faute politique, il fut aussi à bien des titres un grand et bon roi. Nous ne saurions méconnaître qu'élevé dans le sein de la religion protestante, il a été, au demeurant, un des meilleurs princes qui aient régné sur la France et *le seul*, à en croire le poëte, *dont le peuple ait gardé la mémoire.*

—

LETTRE DE M. JULES BONNET.

Au Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,

Vous avez entrepris de reconstituer les archives dispersées de nos pères, et de rendre à l'Eglise reformée de France son histoire. L'appel que vous adressez à chacun de ses membres sera entendu.

Il m'est doux d'y répondre, pour ma part, en vous communiquant un document inédit auquel se rattache un haut intérêt historique et religieux.

Ce document, dont l'existence paraît avoir échappé jusqu'à ce jour à toutes les recherches, est une belle et remarquable lettre qui fut adressée par Theodore de Bèze à Henri IV, pour le détourner de l'abjuration. Elle emprunte un intérêt particulier aux circonstances qui l'ont inspirée, ainsi qu'aux conjectures que l'on a formées sur le rôle de son auteur.

L'historien allemand Schlosser, auteur d'une Vie de Théodore de Bèze, affirme, en s'appuyant sur un document conservé à la bibliothèque de Gotha, dont il meconnaît le sens et la date, que Bèze approuva l'abjuration du roi par des motifs politiques. Il le loue de s'être montré dans cette occasion exempt de tout fanatisme, animé d'un esprit supérieur à son siècle, et d'avoir compris la nécessité d'un acte qui devait mettre un terme aux discordes civiles de la France (1). Cette assertion a été reproduite par un historien de la Suisse, dont on connaît la scrupuleuse exactitude, le sens ingénieux et délicat; c'est assez nommer M. Vulliémin (2).

Comment admettre cependant la vérité d'une assertion si contraire à l'esprit du temps, au caractère d'un réformateur déçu dans sa double espérance de voir la Réforme assise sur le trône de France, et le roi qu'elle y avait porté invariablement fidele aux croyances de sa jeunesse? Comment supposer que l'orateur du colloque de Poissy, le continuateur de Calvin à Genève, le vétéran glorieux de la Réforme française, reniant la foi de sa vie presque séculaire, eût pu trouver un mot d'approbation pour la triste scène jouée à Saint-Denis, profanation de deux cultes à la fois, scandale de toute âme pieuse dans les rangs des huguenots et des catholiques?

Tels étaient mes doutes à cet égard, quand je fus assez heureux pour découvrir, parmi les manuscrits de la bibliothèque de Genève, une pièce qui devait les dissiper entièrement, en rétablissant la vérité sur un point capital de notre histoire. Vous devinez sans peine, Monsieur, quelle fut mon émotion lorsque je reconnus la minute originale de la lettre de Théodore de Bèze, que je lus ces pages à demi usées par le temps, corrigées de la main même du réformateur, d'une main que l'âge avait affaiblie, mais qui ne défaillit pas au devoir dans cette mémorable circonstance.

(1) *Th. Bezæ Leben,* p. 272.

(2) *Histoire de la Confédération suisse*, t. XII, p. 294.

La lettre de Bèze est sans date ; mais elle fut évidemment écrite au moment où se préparaient les conférences de saint Denis, simulacre menteur d'un débat solennel entre les deux cultes, et où Duplessis Mornay adressait un appel aux ministres des principales églises (juin 1593) : « Nous avons tous, « leur disait-il, grande occasion de prier Dieu qu'il redouble son esprit au « roy, duquel il luy auroit pleu auctoriser et confirmer la vocation par tant « de grâces et de délivrances. Il nous faut recognoistre que nos péchés nous « ont mené là, et adorer la justice de Dieu qui les chastie bien souvent les « uns par les aultres, les moindres par les plus grands. *Si estimé-je de nos- « tre debvoir, comme des médecins, de l'assister de ce que Dieu a mis en « nous, tant que le pouls lui bat* (1). » Théodore de Bèze pouvait-il rester muet dans un moment aussi décisif? Il adressa de sévères exhortations au roi, et, en apprenant sa chute, il ne trouva de consolations que dans la conscience d'un grand devoir accompli. « C'est dans l'angoisse et le trouble, « écrivait-il à Grynée, que je songe à la chute de ce prince sur lequel repo- « saient tant d'espérances, et qui vient de contrister si cruellement l'Eglise, « Dieu et les anges!... Je ne me console que par la pensée de n'avoir man- « qué à aucun de mes devoirs envers le roi. Je lui ai adressé une longue et « sérieuse lettre, qui devait produire sur lui quelque impression si le mes- « sage était arrivé à temps, à travers les mille difficultés de la route (2). » Ainsi se trouve confirmée, par une lettre que je devais plus tard recueillir à Bâle, la parfaite authenticité du document précieux que m'a fourni la bibliothèque de Genève, et que je restitue à l'histoire, comme un monument de l'éloquence et de la fidélité du réformateur. Nous ne saurions accepter pour lui l'éloge de l'historien allemand, et nous sommes heureux de lui rendre, avec son vrai rôle, l'attitude sévère, triste, indignée qui lui convient.

J'ose espérer, Monsieur, que ces explications ne paraîtront pas superflues à vos lecteurs. Elles peuvent servir d'ailleurs à indiquer le sens de l'œuvre éminemment réparatrice que vous désirez accomplir : dissiper des préventions, rectifier des erreurs, détruire des calomnies, telle sera plus d'une fois votre tâche. Mais vous aurez surtout à renouer la chaîne si souvent interrompue de nos annales, à recomposer, dans l'ensemble de ses documents, cette noble et douloureuse histoire, inaugurée par le sang des confesseurs, égarée depuis sur les champs de bataille, avant de s'épurer de nouveau dans le martyre, et d'atteindre à la tardive réparation de 1789.

Ce n'est pas trop pour une telle œuvre de la fraternelle coopération de tous; elle vous est assurée. Tous ceux qui aiment l'Eglise réformée de

(1) 9 juin 1593. *Mém. et corresp. de Duplessis Mornay*, t. V, p. 448.

(2) Th. Beza Grynæo, 7 août 1593 : « Ego quidem me ipsum per Dei gratiam a nomine consolor, quod officio meo apud regem non defui, longissimis et gravissimis scriptis apud eum litteris, ponderis fortasse aliquid habituris, si tempestive satis ad illum usque pervenire, per tot itineris, incommoda potuissent. » Lettre tirée des Archives ecclésiastiques de Bâle.

France, qui se souviennent de son passé, qui espèrent en son avenir, vous apporteront leur concours, heureux de se tendre la main et de s'unir dans un même travail sur le terrain de la science, de l'édification et de la paix.

Veuillez agréer, etc. JULES BONNET.

Paris, 12 juin 1852.

—

LETTRE INÉDITE DE THÉODORE DE BÈZE A HENRI IV
POUR LE DÉTOURNER DE L'ABJURATION.

— JUIN 1593. —

(Bibl. de Genève. Mss 1076. Minute originale corrigée de la main de Théodore de Bèze.)

Sire,

Ce que ce grand Dieu vivant pour veriffier devant les yeux de tout le monde son infinie puissance et sa volonté immuable en l'exécution de ses promesses a faict en vous et par vous jusques icy, nous asseure tellement de la force et vertu qu'il vous donnera jusques au bout à l'advenir, qu'au lieu d'adjouster foy aucune aux bruicts qu'on faict courir par trop indignes de vous, nous continuons tout au contraire d'espérer de plus en plus que la perseverance finale vous ornera devant Dieu et devant les hommes d'une couronne trop plus prétieuse que ne sont les deux qu'il vous a imposées, comme de sa propre main, quoique n'en ayez encore pleine et entière possession. C'est là aussi où tendent nos prières assiduelles envers Dieu, laquelle sollicitude, selon nostre debvoir, s'est redoublée après avoir entendu l'assemblée assignée au 10 du prochain mois, selon nostre ancien calcul de par de ça, ne doubtant point que vostre Majesté ny soit plus rudement assaillie que jamais, tant à main droitte par très grandes promesses et espérances à vous proposées par quelques uns, voire de vos plus fidelles serviteurs mesmes pour vous tirer de leur party, qu'à la main gauche par plusieurs très grandes apparences d'extremes dangiers comme inévitables, si vous persistez au contraire de leur intention. Voilà pourquoy nonobstant cette persuasion que nous avons de vostre fermeté, nous estimons que l'esprit de Dieu, tant parce que vous mesme avez aprins de luy avec très grande expérience que par l'organe de ses serviteurs qui sont près de vous, vous aura reduit en mémoire tout ce qui est requis en telle necessité, toutesfois nous n'avons voulu faillir d'y adjouster tout ce que nous pouvons juger pouvoir servir à l'acquit de vostre conscience en-

vers Dieu et son Eglise, suppliant vostre Majesté de recepvoir le tout en bonne part comme de vos plus humbles et féaux serviteurs.

Premièrement doncques, Sire, quant à ce que vostre Majesté a consenty à ceste assemblée pour y estre instruict en tant que cela est conforme à ce qui est recommandé par l'apostre à tous chrestiens, assavoir de rendre raison devant chascun de l'espérance qui est en nous, et que nous debvons tousjours croistre de foy en foy, vostre submission est grandement louable et doibt fermer la bouche à tous ceux qui estiment nostre religion n'estre autre chose qu'une opinion ou plus tost opiniatreté. Mais ayant affaire à l'esprit d'erreur, il est entièrement besoin que vostre Majesté prevoye et prévienne les filects qui vous y sont tendus. Contre un tel mal doncques, duquel naistroit un par trop horrible scandale parmy toutes les Eglises et qui attireroit sur vous un terrible jugement de Dieu, vous debvez, Sire, dresser et regler tellement ceste conference en soy et en toute sa procedure que quelque bien en puisse advenir contraire à l'esprit mensonger qui espie toute l'Eglise en vostre personne. Faictes doncques en sorte que de vostre païs vous soyez muni à personnages qui puissent en maintenant suffisamment la vérité, vous préserver contre vos nouveaux enseigneurs, et conséquemment advisez et ordonnez de quelles armes on se servira de part et d'autre en ce combat spirituel. Les armes sont toutes forgées piéça, et très egalles, ne faut que les mettre en bonne main; assavoir les sainctes escritures prophetiques et apostoliques et vrayment advouées canoniques d'un commun consentement, par lesquelles et non autrement se doibt faire la décision en tout fait de la Religion. Et si cela ne vous est accordé, Sire, gardez-vous d'entrer plus advant en ceste lice, d'autant que vous aimez vostre âme et vostre salut. Et pourceque sur cela on alleguera ces beaux noms d'antiquité de l'Eglise, des Conciles et des Peres pour vous esblouir, consentez hardiment qu'après avoir exclus tout ce qui se trouvera avoir esté adjousté aux sainctes escritures, ou rongné d'icelles tout ce qu'on voudra mettre en advant des escrits des hommes vieux ou nouveaux pour l'interpretation de l'escriture, soit escouté avec inspection des livres allégués, d'autant que telles gens ont par trop accoustumé d'en abuser, mais à condition que le tout soit longuement examiné sur la pierre de tousche, assavoir sur le texte de l'escriture le sommaire de laquelle estant compris au symbole apostolique, on ne scauroit plus seurement et plus clairement discerner les fausses interprétations d'avec les vrayes qu'en les rapportant aux arti-

cles de nostre foy, si elles se trouvent conforme avec les receues, et anathematiser selon le commandement de l'apostre, s'il s'y trouve diversité quelconque.

Ces deux points ainsy disposés (sur lesquels soyez asseuré qu'on vous fera infinies difficultés), encores faut-il, Sire, qu'on scache que la paix et réunion de l'Eglise chrestienne en France ne dépend pas de ceste assemblée establie simplement à l'esgard de vostre personne, qui vous estes soumis a cela volontairement, non point que vous soyez en doubte ny irrésolu en la religion en laquelle vous avez esté nourri dès vostre enfance (1), mais pour faire voir à tout le monde que par la grâce de Dieu vous estes amateur de vérité, songneux de vostre salut et tout autre que vous dépeignent ceux qui sous couleur de religion ont armé vostre peuple contre leur vray Roy, qu'ils osent contre vérité appeler les uns hérétique, les autres relaps, ne refusant pas mesme de recevoir ce qui vous pourroit estre enseigné de plus certain et meilleur, si cela se peut faire par vray et nécessaire tesmongnage, tel que cy dessus a esté dit, ne pouvant au reste ny ne devant jamais souffrir que violence soit faitte à vostre conscience, comme aussi vous ne voulez forcer celle des autres, car vous savez très bien, Sire, que s'il faloit pourvoir pour un coup à la paix des Eglises, il fauldroit bien dresser et regler une autre assemblée, assavoir un Synode national auquel ne s'accordera non plus le Pape, ny ses esclaves qu'a se deposer de son propre siége.

Au reste, Sire, tous ces preparatifs seront autant de travail sans aucun fruict, si vous n'estes disposé à l'en recevoir comme de la main de Dieu. Scachez doncques, Sire, qu'en tous vos affaires, il ne vous faut jamais regarder ny à vostre estat, ny à vostre propre personne, que Dieu et ce que vous lui debvez ne vous vienne en pensée devant toutes choses sans exception quelconque pour rapporter à ce but toutes

(1) Henri IV avait eu pour précepteur le ministre de la Gaucherie, auquel Jeanne d'Albret rend le temoignage suivant dans une de ses lettres : « Le feu bon homme Monsieur de la Gau- « cherie y marchoit en rondeur de conscience, et mesme mon fils luy doibt et aux siens ceste « racine de piété qui luy est par la grace de Dieu si bien plantée au cueur, par bonnes admo- « nitions, que maintenant dont je loue ce bon Dieu, elle produit et branches et fruits. Je luy « suplie qu'il luy fasse ceste grace qu'il continue de bien en mieulx. » Jeanne d'Albret à Théodore de Beze, 6 décembre 1567. Msc. de la Bibl. de Genève. Lettre autographe et inédite.

Trente-trois ans plus tard, Henri IV écrivait dans une lettre celèbre à la reine Marie de Médicis : « ..... Ma bonne mère, à qui je doibs tout, et qui avoit une affection si grande de veiller « à mes bons déportements... » — 3 septembre 1601.

Qui peut dire jusqu'à quel point la mort prématurée de Jeanne d'Albret a influé sur l'existence entiere de Henri et, par suite, sur les destinées de la pauvre France ? Si le poison *italien* n'eût abrégé ses jours, si elle eût continué de *veiller aux bons déportements* de son fils, est-il croyable que ce prince si heureusement doué, si aimable, se fût laissé entraîner par le funeste exemple de la cour des Valois, qu'il eût été aussi scandaleux dans ses mœurs, enfin, qu'il eût étouffé la voix de sa conscience jusqu'a renier sa foi pour monter sur le trône ? Quelles conséquences sont découlées peut-être de cette source unique !

vos délibérations et résolutions, autrement tout ce que vous bastirez sera sans vray fondement, et si vostre conseil vous meine par un autre chemin, croyez que vous estes très mal conduict. Considerant donc ce poinct et spécialement combien de personnes ont l'œuil jetté sur vous, comme leur estant envoyé de Dieu entres en vous mesme à toutes heures et vous representant la face de Celuy qui vous a tant honoré jusques icy, et qui vous a destiné à faire reluire sa grâce partout le monde, humiliez-vous jusques au fond de vostre cœur pour luy demander un esprit vrayement contrit et froissé, afin qu'ayant obtenu pardon de tout ce en quoy vous scaurez l'avoir offensé, estant homme comme vous estes, il ne retire de vous son esprit sans lequel il vaudroit trop mieux n'avoir esté que simple personne privée que Roy ny Prince, voire n'avoir jamais esté né, que de vivre en attirant sur soy sa condamnation d'autant plus aspre quon a plus receu de graces du Créateur. Finalement, Sire, avec vraye foy appuyée sur tant de promesses que le Seigneur vous a fait sentir en vous par tant d'expériences, vous le supplierez qu'il luy plaise par sa trés grande grace parachever son œuvre en vous, afin que vous soyez par effect l'organe choisi de Dieu pour la conservation de ses propres enfants, et généralement pour le restablissement de la pauvre France, ne permettant que soyez en sorte quelconque détourné du droict chemin par aucune efficace de l'esprit d'erreur, soit par une vaine esperance d'avancer vos affaires, soit par l'appréhension de périls, mais que vous demouriez ferme et du tout invariable en vostre debvoir envers luy, et par conséquent envers les peuples qu'il vous a commis.

Et de faict, Sire, quant à l'advancement des affaires de Vostre Majesté, ce n'est pas à elle, comme je m'asseure, qu'il faille enseigner que Dieu est Dieu, c'est-à-dire que appartenant à Dieu seul de hausser ou d'abaisser et generalement de gouverner toutes choses, il n'y en sçauroit avoir de plus insensés entre les hommes que ceux qui croient faire leurs affaires en blessant et endormant leurs consciences, dont il advient finalement ou que Dieu les surprenant soudain en sa fureur terrible (1), les transporte de ce monde aux ténèbres du dehors, où il y aura pleurs et grincement de dents, sans fin ny terme; ou pour combler la mesure (que) ils déchéent, non pas de la vérité en superstition

(1) On se souvient des tentatives d'assassinat si souvent renouvelées contre Henri IV, avant le coup de couteau de Ravaillac, et du mot prophétique de d'Aubigné : « Sire, vous avez renié Dieu des lèvres, il vous a frappé aux lèvres; si vous le reniez du cœur, il vous frappera au cœur. »

ou idolatrie qui est le poinct auquel l'esprit d'erreur prétend de vous réduire, mais à la Religion de Machiavel qui est toute impiété envers Dieu, et toute dissimulation et desloyauté envers les hommes, chose que nous sçavons estre directement repugnante à vostre nature mesme. Au contraire, nous nous asseurons que Vostre Majesté n'est à experimenter quelle est la consolation d'une conscience sereine qui se repose sur la providence de son Dieu à l'heure mesme de ses plus grands assauts; et quant à l'apprehension des dangiers et périls soit en vostre personne, soit en vostre estat, de quoy pourroit Vostre Majesté estre menacée maintenant (quelque apparence ou fondement qu'il y ait de le prevoir) qu'elle n'ait souvent expérimenté et surmonté par la grace de Dieu dès sa tendre jeunesse ? Vous estes vous poinct veu trop moins accompagné? trop plus destitué de tous moyens humains? Vos plus fidelles serviteurs ont-ils pas esté massacrés comme entre vos bras, et combien de fois a esté vostre vie à la mercy de vos ennemis, en mille et mille sortes? Et sur cela que sont devenus les ennemis de Dieu et de vous sur lesquels il a estendu son bras puissant, voire souvent sans que vous y eussiez pensé? Et ceux qui restent ont-ils point affaire à mesme juge pour mesme cause? Et ce grand Dieu a-t-il changé de pouvoir contre ses ennemis plus que endurcis, ou de volonté pour maintenir et eslever les siens, voire ainsi quand et par l'issue telle qu'il luy playera, et qui ne peut jamais estre que très bonne et très heureuse à l'esgard de ceux qui le suivent sans varier par quelque chemin qu'il les conduise, au lieu qu'il est dit par le prophète qu'il faut que tout homme périsse qui n'est loyal à son service.

Quoy plus, Sire, nous nous asseurons qu'oultre ce que dessus et tout ce qui se sçaurait dire a ce propos, vous n'avez oublié ni n'oublierez jamais ceste tant pretieuse sentence qui vous a esté, à ce qu'avons entendu, tant expressément ramentevée par la Feue Royne vostre mère d'immortelle et très heureuse mémoire, en la teneur de son testament, assavoir « que Dieu honore ceux qui l'honorent et deshonore ceux qui le deshonorent. » Aussi n'aurez-vous oublié comme nous croyons ce tant excellent propos que Dieu vous a mis au cœur et en la bouche au milieu des alarmes, comme il nous a esté rapporté assavoir : « Si mon Dieu veut que je regne, je regnerai, quoyqu'on m'en veuille empescher, et s'il ne le veut pas, je ne le veux pas aussi ; » Parole digne d'un Roy tres chrestien de nom et de faict, tel que Dieu veuille que soyez tousjours pour sa gloire et pour l'establissement de

vostre France, se souvenant aussi vostre Majesté, s'il luy plaist, de la fermeté de la pauvre Genesve pour la vraye religion réduitte en grande necessité, petite en pouvoir, mais de tres sincère affection à vostre service.

Comme assiduellement, Sire, nous prions l'éternel qu'ainsy que de nostre temps il luy a pleu nous representer en vostre personne ce que jadis il a fait pour son peuple, en son David, l'ayant miraculeusement eslevé au thrône royal au travers de mille morts, puis armé de singuliere patience par l'espace de sept ans et six mois en Hebron, en guerre civile, devant qu'estre mis en possession entiere de son royaume, il veuille aussi continuant ceste mesme faveur envers vous pour toute la France, et specialement pour la tranquillité de son Eglise, vous affermir a toujours par son bras d'en haut en toutes difficultés, renverser par dedans et par dehors tous mauvais conseils de vos ennemis et les siens, vous remplir tant en vostre particulier qu'en toute vostre administration royale de la sapience et de la crainte de son sainct nom, en la practique de cest excellent Pseaume cent et uniesme lequel vostre Majesté ne sçaurait trop souvent lire, ouir et mediter pour surmonter mesme David, vous garder de ses defauts et l'imiter en ses vertus, attrempant tellement de vostre auctorité royale vostre benin naturel que les vicieux tremblent devant vostre face, les audacieux soyent reprimés, les rebelles à vos justes commandements severement chastiés, et vos obéissants subjects et serviteurs soyent de plus en plus induits à vous reverer et honorer. Ainsi soit-il.

DE LA CONVERSION DE LA NOBLESSE PROTESTANTE

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

(Fragment inédit.)

On sait que notre collaborateur M. Ch. Weiss prépare un ouvrage sur les réfugiés protestants français du dix-septième siècle. Il a lu à l'Institut, au mois de juillet 1851, plusieurs mémoires ou fragments détachés de son travail, qui ont excité un vif intérêt; cinq de ses mémoires, insérés au *Moniteur* et au *Compte-rendu* de l'Académie des Sciences morales et politiques, ont été reproduits par la plupart des journaux protestants. Ils avaient pour objet : 1° l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce des protestants de France au dix-septième siècle; 2° l'émigration protestante après la révocation ; 3° la participation des réfugiés à la révolution d'Angleterre de 1688 ; 4° les principales industries dont le refuge a doté l'Angleterre; 5° la constitution religieuse et politique du parti protestant

en France, depuis la promulgation de l'édit de Nantes jusqu'à la prise de la Rochelle. Deux autres morceaux, relatifs à la conversion de la noblesse protestante au dix-septième siècle et à l'état actuel de la colonie de Berlin, n'ont pas été publiés. C'est le premier de ces deux fragments inédits que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

La plus grande partie de la noblesse ne persista pas dans son attachement à la Réforme. Elle avait prodigué son sang et ses trésors pour défendre ses convictions religieuses, tant qu'elle avait été soutenue par le sentiment du danger que présentait la lutte, et par l'obligation de garder son honneur en restant fidèle à la cause qu'elle avait embrassée. Sous Louis XIII et Louis XIV, ces mêmes hommes qui avaient bravé les supplices se trouvèrent désarmés contre les faveurs de la cour. Plusieurs pensèrent sans doute, comme autrefois le Béarnais, que les honneurs et les dignités valaient bien une messe. Il faut ajouter que l'Edit de Nantes, en donnant une constitution légale au parti protestant, avait mis naturellement ce parti sous la direction de ses assemblées, dans lesquelles les ministres avaient toujours une influence prépondérante. Les grands seigneurs dont les ancêtres s'étaient jetés dans ce parti, pour satisfaire ce besoin d'indépendance féodale qui fermentait encore au cœur de la noblesse, éprouvèrent dès lors pour lui un attachement moins vif. Ils étaient humiliés, comme autrefois le baron des Adrets, de voir donner les *diseurs* pour juges aux *faiseurs*, et ils étaient tout disposés à suivre son exemple et à quitter une secte dans laquelle ils ne pouvaient plus jouer désormais qu'un rôle secondaire. Ils se souvenaient sans doute aussi des rudes paroles que le duc de Rohan avait été obligé d'adresser à une assemblée qu'il présidait dans le Languedoc pendant la guerre civile terminée par Richelieu. Interrompu violemment par quelques-uns des pasteurs les plus influents, en butte aux attaques les plus passionnées, aux invectives les plus cruelles, le grand seigneur, dominant tout à-coup le tumulte, s'était écrié avec colère : « Vous n'êtes que des républicains, et j'aimerais mieux présider une assemblée de loups qu'une assemblée de ministres. » D'autres furent sincères dans leur changement et cédèrent à la réaction religieuse qui fut si puissante en France à cette époque. Le succès mérité qu'obtinrent l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique* et le célèbre ouvrage *De la perpétuité de la foi* que Bossuet et Arnault dirigèrent contre le calvinisme, furent pour beaucoup dans la conversion de plusieurs des familles les plus illustres. D'ailleurs

l'Eglise protestante, contrairement à son intérêt et par un scrupule qui l'honorera toujours aux yeux de la raison, inclinait à admettre que l'on peut être sauvé dans les deux communions. Le ministre Jurieu soutenait ouvertement cette doctrine avec cette conviction vigoureuse qu'il apportait dans les questions de controverse. Il avait, selon l'expression de Bossuet, *ouvert la porte du ciel à ceux qui vivaient dans la communion de l'Eglise romaine*. Il n'avait pas craint de déclarer que l'opinion contraire était inhumaine, cruelle, barbare, et qu'il la considérait comme une *opinion de bourreau*. Claude, ministre de Charenton, qui était d'un caractère plus doux et plus conciliant que Jurieu, condamnait, il est vrai, cette doctrine; mais il était tous les jours témoin des pertes que faisait son Eglise, et il était naturellement hostile à un principe si préjudiciable à son parti. L'Eglise catholique, au contraire, était inflexible dans son dogme, et elle n'hésitait pas à enlever l'espoir de la vie éternelle à tous ceux qui n'adhéraient pas à sa doctrine. Dans le doute, on suivait le principe qu'il faut prendre le *parti le plus sûr*, et l'on se réunissait au parti dominant.

Telles sont les raisons diverses qui décidèrent la plupart des grandes familles à abandonner successivement la religion protestante. Le vieux Lesdiguières abjura en 1622 et fut créé connétable. Sa fille, Madame de Créqui, était convertie depuis longtemps, mais elle avait tenu son changement secret, de peur de diminuer le crédit de son père parmi les huguenots. Le propre fils de Gaspard de Coligny, Charles de Coligny, marquis d'Andelot, abjura la religion protestante. Le maréchal de Châtillon, fils de François de Coligny, qui s'était réfugié à Genève après le meurtre de l'amiral son père, rentra dans le sein de l'Eglise romaine en 1653. Le duc de La Trémouille, cet ancien chef de la noblesse protestante du Poitou, neveu du prince d'Orange et du duc de Bouillon et pupille de Duplessis-Mornay, fit son abjuration au camp de Richelieu, devant La Rochelle, en 1628. Sa femme, douée d'un courage viril, et l'une des héroïnes du parti, s'empara, il est vrai, de l'autorité domestique et fit élever ses enfants dans la religion de leurs ancêtres. Mais son fils Henri Charles de La Trémouille, prince de Tarente, après avoir servi quelque temps en Hollande, sous les stathouders, ses proches parents, revint en France, après la mort de sa mère, s'attacha à Turenne qu'il espérait remplacer un jour, et se convertit un an après lui. Ses enfants furent élevés dans la religion catholique. La maison de La Rochefoucault comptait un de ses aïeux

parmi les victimes de la Saint-Barthélemy. Cependant une branche de cette famille abjura dès le règne de Louis XIII. Le maréchal de Rantzau se convertit en 1645. Cette même année, Marguerite de Rohan, fille unique du duc de Rohan et dernière héritière de l'une des branches de cette illustre famille, que son père avait, disait-on, destinée au duc de Weimar, pour réunir par cette alliance les luthériens et les calvinistes, épousa un catholique, Henri Chabot, seigneur de Saint-Aulaye et de Montlieu, et les princes de Rohan-Chabot, arrivés à l'âge de faire un choix, optèrent pour la religion de leur père qui était celle du roi. Le duc de Bouillon, fils du maréchal de ce nom et frère aîné de Turenne, renonça à sa religion, en 1635, pour épouser la fille du marquis de Berghe, zélée catholique, qui contribua dans la suite à ses malheurs, ce qui fit dire aux écrivains protestants de cette époque, qu'elle lui avait apporté pour dot la perte de Sedan. Turenne lui-même abjura entre les mains de l'archevêque de Paris, en 1668. Les maréchaux de Duras et de Lorge, ses neveux, suivirent son exemple. Leur sœur, Mademoiselle de Duras, qui fut dame d'atour de la duchesse d'Orléans, provoqua cette conférence célèbre de Claude et de Bossuet, à la suite de laquelle elle se convertit en 1678. Louis de Duras, leur frère, fut envoyé en Angleterre par les soins de sa mère, protestante zélée, qui espérait le retenir ainsi dans le culte de sa famille. Mais il ne tarda pas à se convertir à la cour des Stuarts, qui l'élevèrent aux plus hautes dignités de l'Etat sous le titre de comte de Feversham. Le duc de Montausier, élevé à Sedan, sous la direction du célèbre ministre Du Moulin, se convertit, à l'hôtel de Rambouillet, sous l'influence de la pieuse Julie d'Angennes à laquelle il s'unit plus tard. L'abbé Dangeau, de l'Académie française, fut ramené à la religion catholique par Bossuet, en 1667. Le marquis de Dangeau, son frère, si célèbre depuis dans l'art du courtisan, avait abjuré dans sa première jeunesse. Les marquis de Maintenon, de Poigny, de Montlouet, d'Entragues, rentrèrent successivement dans le sein de l'Eglise romaine.

De toutes les grandes familles protestantes deux seulement persistèrent dans leur attachement à la religion de leurs ancêtres : les Jaucourt en Bourgogne, les Preissac en Guienne.

La petite noblesse se convertit également presque tout entière sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. La plupart des gentilshommes, accoutumés depuis longtemps à suivre à la guerre les grands seigneurs qui avaient du crédit dans chaque province, les suivirent aussi à la cour

et sollicitèrent de l'emploi au service du roi, qui était donné presque toujours de préférence aux catholiques. Obligés d'ailleurs de servir sous des chefs animés trop souvent de la haine la plus vive contre les calvinistes, exclus de l'ordre récemment institué de Saint-Louis qui devenait, pour chaque officier, à la fois la marque de sa croyance et celle de sa bravoure (1), éloignés presque toujours de leurs familles et des pasteurs qui avaient élevé leur enfance, ne pouvant pas regarder comme voués à une damnation éternelle ceux avec lesquels ils passaient leur vie, ils adoptaient volontiers la doctrine que l'on peut se sauver dans les deux religions et embrassaient celle qui dominait. Il n'est donc pas étonnant qu'il ne soit guère resté de protestants parmi les nobles que ceux qui renonçaient au service, et le nombre en diminuait à chaque génération, parce que bien peu consentaient à être réduits au rôle de gentilshommes de campagne. CH. WEISS.

LES PROTESTANTS AUX GALÈRES DU ROY
EN 1702 ET 1703.

Observations préalables. — Lettre de M. l'amiral Baudin. — Extraits d'un Registre d'écrous des chiourmes de Marseille.

Les 22 écrous de protestants qui suivent sont relevés sur un total de 407 écrous divers, contenus dans les feuillets détachés recueillis par M. l'amiral Baudin. Les causes les plus fréquentes des condamnations sont la désertion, l'assassinat et le meurtre, le vol nocturne et de grand chemin, le vagabondage, l'incendie, la fausse monnoye, le faussonnage (*sic*) ou vente de faux-sel et fraude de la gabelle; il y a quelques condamnés pour trahison et sacrilége; on trouve aussi parfois cette formule d'un vague si effrayant, abolie par le législateur moderne : *pour les caz résultant du procès;* enfin le crime de religion pour les vingt-deux dont il s'agit ici. Il est superflu d'expliquer les abréviations relatives au signalement des individus, et les trois initiales *R. P. R.*, qui signifiaient, comme chacun sait, *Religion Prétendue Réformée*, digne corollaire du fameux mensonge en vertu duquel il avait plu au monarque absolu de déclarer qu'*il n'y avait plus de protestants en France*, tout comme *il n'y avait plus de Pyrénées* (2).

Sur les 407 écrous, on compte jusqu'à 212 morts à l'hôpital, dont 6 protestants, et à une date généralement très rapprochée de l'entrée aux galères.

On avait déjà des listes de nos galériens protestants, mais nous pensons que c'est la première fois qu'il en est publié une d'après un pareil document offi-

(1) L'ordre du Mérite militaire ne fut institué qu'en 1759, en faveur des Alsaciens et des officiers des régiments étrangers.

(2) Jusqu'à l'édit de 1787, les trois initiales furent de style, et dans un livre classique pour l'enfance (*L'Art d'apprendre à lire*, etc. Paris, 1763), on voit figurer, parmi les abréviations usitées que l'on expliquait aux enfants, *La R. P. R.* entre N. S. J. C. et S. P. Q. R.

ciel, avec les numéros et dans la forme hideuse du registre d'écrous des chiourmes, qui rend plus saisissant encore le contraste de l'innocence et du crime accouplés à la même chaîne d'infamie. Qu'on vienne donc ici admirer le grand roi de France, le père de ses sujets! Qu'on vienne exalter le vainqueur de l'hérésie et ses dévots conseillers et ses complaisants approbateurs! C'est le cas de s'écrier avec le grand orateur qui s'est fait, lui aussi, l'un des apologistes, si ce n'est l'un des instigateurs, de la Révocation : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram.* Voilà le tableau dans toute sa nudité : quel autre peut soutenir la comparaison? C'est, dira-t-on, le revers d'une grande médaille. Oui, sans doute, mais convenez que l'orgueilleuse devise lui est aussi bien applicable : *Nec pluribus impar.*

On remarquera que, parmi les vingt-deux noms que nous avons relevés, on ne trouve que de pauvres cultivateurs ou de simples artisans. Mais oserait-on, par hasard, en conclure que notre profonde pitié en puisse être diminuée? L'impression que l'on en ressent n'est-elle pas tout opposée? Combien la foi protestante devait-elle donc être puissante sur les âmes de ces pauvres paysans, qui préférèrent se laisser arracher à leurs familles, traîner à la chaîne des criminels, et endurer mille morts, plutôt que de renoncer à leur culte pour accepter la religion du roi de France? La cour y a vu de l'impertinence et de l'entêtement, Louis XIV de la rebellion, et les philosophes du dix-huitième siècle l'effet du fanatisme. Se contente qui voudra de cette dernière explication; pour nous nous avouerons qu'elle ne nous paraît pas suffisante.

Elie Benoît (T. V, suppl.) a donné une liste de 371 personnes qui étaient aux galères en 1695. — Ch. Coquerel (T. I, p. 50) en donne une de l'année 1707 et qui est extraite, dit-il, des registres officiels des églises wallonnes de Hollande. On y compte 280 noms de confesseurs servant sur les galères de Marseille, 30 sur celles de Dunkerque, et 10 détenus dans les cachots des châteaux d'If et Saint-Nicolas. 58 sont indiqués comme venus en galères depuis 1702. — Le même auteur donne aussi (p. 512) un rôle des forçats pour cause de religion détenus aux galères de Toulon, au 26 septembre 1753, collationné par Lafond, pasteur de Provence, à qui il fut adressé. Il contient 48 noms, et la condamnation la plus ancienne remonte au 16 février 1735; plusieurs sont de 1752, il y a juste un siècle. — A la suite est un état des prisonnières détenues à Aigues-Mortes, dans la Tour de Constance, en 1754, au nombre de vingt-cinq. — Ch. Coquerel pense qu'en rapprochant ces différentes listes, on obtient une statistique assez complète des noms des protestants qui furent envoyés aux galères royales sous Louis XIV et Louis XV. Mais nous tenons de M. Haag que, dans le tableau qu'il a dressé pour la *France Protestante*, il a déjà eu occasion de faire de nombreuses additions aux listes jusqu'ici connues. La pièce que nous publions lui a permis en outre de relever onze nouveaux noms (sur les 22) qui ne figuraient encore sur aucune. Sept étaient déjà mentionnés. Quant aux quatre autres, il est presque certain que François Bourry, Louis Bourguay ou Bourguit, Daniel Puech ou Piot, et Antoine Nouy sont les mêmes individus que François Bourier, Louis Bourguet, Daniel Puche et Antoine Noé, cités dans la liste de Ch. Coquerel. Notre document a cela d'utile qu'il indique les âges et professions des condamnés, ce qui ne se rencontre pas ordinairement.

On remarquera que le premier sur notre liste, Estienne Vincent dit la Force, de

Grateloup, condamné à *cinq ans* de galères en 1702, y était encore *douze ans* après, puisqu'il n'est libéré qu'en 1714. Ce fait vient confirmer ce qu'on a dit, qu'une fois entrés aux galères, ces malheureux n'en sortaient guère, quelle que fût la durée de la peine prononcée contre eux. Ainsi, bon plaisir dans l'exécution comme dans la condamnation, on voit que le système était complet.

Enfin, un dernier trait. Nos 22 condamnés, sauf un seul, le sont *à vie*, ou c'est tout comme. Or, les malfaiteurs et les criminels, en apparence les plus coupables, les meurtriers, les assassins, ne sont pour la plupart condamnés qu'*à temps*, parfois à quelques années seulement. Par exemple, le numéro 25912, *pour assassinat commis à la personne du frère Gervais*, *religieux Augustin*, est condamné à 3 *ans*. — *C.R.*

LETTRE DE M. L'AMIRAL BAUDIN.

Voici maintenant une lettre que M. l'amiral Baudin nous a fait l'honneur de nous adresser, et qui explique l'origine des pièces que nous allons publier, en même temps qu'elle augmente singulièrement l'intérêt de la communication que nous devons à notre illustre coreligionnaire.

« Paris, le 7 juillet 1852.

« *A M. Charles Read, Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, etc.*

« Mon cher Monsieur Read,

« Vous avez accueilli avec intérêt la communication que je vous ai faite de quelques fragments d'un ancien registre des galères de Marseille, du commencement du siècle dernier, et vous m'avez demandé de vous faire connaître de quelle manière ce curieux document est tombé entre mes mains : je viens satisfaire à votre désir.

« En 1846, alors que j'étais préfet maritime à Toulon, faisant un matin ma tournée dans les ateliers des artifices de guerre, j'aperçus, parmi de vieux papiers destinés à faire des sacs à gargousses, des caractères qui fixèrent mon attention. Je reconnus que ces papiers provenaient d'une ancienne matricule du personnel des galères de la fin du règne de Louis XIV, et que parmi les noms des infortunés inscrits sur cette matricule se trouvaient ceux d'un certain nombre de nos coreligionnaires, condamnés par une simple décision du maréchal de Montrevel ou de M. Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, sans autre motif que leur qualité de protestants.

« J'ai recueilli soigneusement tous les feuillets de ce registre qui ont pu être retrouvés, et j'en ai formé le cahier que j'ai eu l'honneur de vous communiquer. Je serais heureux de l'offrir, par votre intermédiaire, à la Société de l'Histoire du Protestantisme en France, si, depuis plusieurs années déjà, je n'en avais disposé en faveur de mon fils aîné, qui est grand amateur

d'autographes et de curiosités historiques. Vous avez remarqué que des jeunes gens de dix-huit, de seize et même de quinze ans figurent au nombre de ceux qui ont été condamnés *à vie* pour cause de religion. Je me souviens d'une apostille qui a surtout excité mon attention, c'est celle relative à un malheureux enfant, condamné, était-il dit, par M. de Basville, *pour avoir, étant âgé de plus de douze ans, accompagné son père et sa mère au prêche.* Je ne retrouve pas cette apostille sur les feuillets qui sont maintenant en ma possession, mais l'impression qu'elle a causée sur moi la première fois que je l'ai lue est demeurée si vive, que certainement ma mémoire ne me trompe pas. Il est probable que cette étrange condamnation aura aussi excité la curiosité de quelqu'une des personnes à qui mon fils aura communiqué le document en question, et que le feuillet qui le contenait aura été détaché comme étant d'un intérêt particulier.

« Vous avez sans doute remarqué que toutes les condamnations, sans exception, prononcées pour cause de religion, sont des condamnations *à vie;* tandis que la plupart des criminels, même de ceux qui sont coupables d'homicide, ne sont condamnés *qu'à un petit nombre d'années seulement.*

« Le régime des galères était alors excessivement dur. C'est ce qui explique l'énorme proportion de la mortalité, par rapport au chiffre des condamnations. Les galériens étaient enchaînés deux à deux sur les bancs des galères, et ils y étaient employés à faire mouvoir de longues et lourdes rames, service excessivement pénible. Dans l'axe de chaque galère et au milieu de l'espace occupé par les bancs des rameurs, régnait une espèce de galerie appelée *la coursive*, sur laquelle se promenaient continuellement des surveillants appelés *comes*, armés chacun d'un nerf de bœuf dont ils frappaient les épaules des malheureux qui, à leur gré, ne ramaient pas avec assez de force. Les galériens passaient leur vie sur leurs bancs, ils y mangeaient et ils y dormaient, sans pouvoir changer de place, plus que ne leur permettait la longueur de leur chaîne, et n'ayant d'autre abri contre la pluie ou les ardeurs du soleil ou le froid de la nuit qu'une toile appelée *taud*, qu'on étendait au-dessus de leurs bancs, quand la galère n'était pas en marche et que le vent n'était pas trop violent.

« Depuis la suppression des galères et leur remplacement soit par des bagnes flottants, soit par des édifices à terre, le régime des forçats a été singulièrement adouci. Pendant les six années que j'ai administré le cinquième arrondissement maritime, de 1841 à 1847, le chiffre moyen de la mortalité annuelle du bagne de Toulon n'a jamais dépassé 2 1/2 0/0, et le nombre des forçats malades à l'hôpital du bagne n'était, en moyenne, que de 2 1/4. C'est une proportion inférieure de moitié à celle de nos meilleures garnisons, et qui indique, pour le bagne de Toulon, une situation de salu-

brité beaucoup meilleure même que celle des classes moyennes de notre population dans la plupart des localités de la France.

« Il n'en était pas ainsi sur les galères : on y mourait vite, et vous aurez pu remarquer combien est considérable la proportion des hommes qui y ont succombé dans une très courte période, sous la triple influence des mauvais traitements, de la mauvaise nourriture et d'un travail excessif. La durée moyenne de la vie du forçat d'aujourd'hui est au moins double de celle de l'ancien galérien... Je constate le fait en songeant, avec un sentiment pénible, combien de nos innocents et inoffensifs coreligionnaires ont péri victimes de cet affreux régime, sur lequel les feuillets que je vous ai communiqués répandent une triste clarté.

« Recevez, mon cher Monsieur Read, la nouvelle assurance de mes bien affectueux sentiments. « CH^es^ BAUDIN. »

QUELQUES PAGES D'UN REGISTRE D'ÉCROUS DES CHIOURMES DE MARSEILLE.

(Ces extraits sont une reproduction textuelle et presque en *fac simile*.)

26911.

Estienne Vincent dit *La Forge*, fils de Jean et de Jeanne Castant, forgeron, natif de Gradeloup, diocèze d'Agen, âgé de 46 ans, T. M. C. C. V. O. de la R. P. R. Condamné par arrest du parlement de Bordeaux du 25 février 1702, pour avoir servy de guide aux nouveaux convertis pour sortir du Royaume, à. . . . . **5 ans**.

Libéré le 26 mars 1714, par ordre du Roy du 7e desd. mois et an, à condition de sortir du Royaume.

26925.

Antoine Combasson dit *Eymard*, fils de Jean et de Catherine d'Argeon, natif de Sury, diocèze de Lion, âgé de 36 ans, grande T. C. C. V. long, condamné par arrest du Parlement de Bordeaux pour avoir servy de guide aux nouveaux convertis pour sortir du Royaume, à . . . . **Vie.**

Mort à l'hospital le 31 décembre 1702.

Du 28 *septembre* 1702. *Amenez de Montpellier par Jean Bastide, archer de la Prévosté de Languedoc.*

26972.

Abraham Roujer, fis de Jean et de Suzanne Gevoyer, marié à Françoise Niel, cardeur de laine, natif d'Alais de la Favette, diocèze d'Uzès, en Languedoc, âgé de 48 ans, T. H. C. N. V. long, con-

Mort à l'hospital le 7e décembre 1702.

damné par jugement de M. de Lamoignon, Intendant de Languedoc, rendu à Montpellier le 13 septembre 1702, pour assemblées illicites, phanatisme et contravention aux ordres du Roy, à . . **Vie.**

Du 13 décembre 1702. Amenez de Nismes par Antoine Souquet, archer de la mareschaussée de Languedoc, accompagné de deux autres et d'un fuzilier.

27012.

Estienne Fourner, fils de Jaques et de Catherine Gibernette, marié à Marie Laire, consul, natif d'Aiguevives, en Languedoc, âgé de 62 ans, T. M. C. gris, V. O., cy-devant de la R. P. R. Condamné par jugement de M. de Lamoignon, Intendant de Languedoc, rendu à Aiguevives le 20 novembre 1702, pour assemblées illicites, à . . . **Vie.**

Mort à l'hospital le 9e avril 1703.

27013.

François Bourry, fils de François et de Marthe Bastide, cardeur dud. lieu, âgé de 15 ans, T. M. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id. à **Vie.**

Libéré le 10 may 1709 par ordre du Roy du 20 mars aud. an, à condition de servir pendant sa vie dans les troupes.

27014.

Jaques Colas, fils de Pierre et de Marie Vedet, cardeur de id., âgé de 18 ans, T. M. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id., à. . . . **Vie.**

Libéré le 13 juin 1709 par ordre du Roy du 20 mars aud. an, à condition de servir pendant sa vie dans les troupes.
Et congédié ayant été trouvé hors d'estat de service.

Du 13 décembre 1702.
Chaisne de Bretagne conduite par le Sr Jean Guillemin Duval, au nombre de 132 hommes, y compris 2 morts sur la route.

(Suivent les écrous de ces 132 hommes.)

Du 16 mars 1703. Amenez de Montpellier par le Sr Jaques Bernié, Lieutenant du Prévost de la Mareschaussée dud. Montpellier, accompagné de huit archers.

27302.

Jaques Fontanieu, fils de Jacques et de Lucresse Sauveranne, cardeur, natif de Saint-Bouzeri de Gardon, diocèze d'Uzès en Languedoc, âgé de 23 ans, B. T. C. bruns, V. O., de la R. P. R. Con-

Libéré le 25 juillet 1716 par ordre du Roy du 7e dud. mois.

damné par jugement de M. le Mareschal de Montrevel, commandant général dans le haut et bas Languedoc, rendu à Sommières, le 11e mars 1703, pour avoir esté trouvé avec des armes contre les deffenses du Roy, à. . . . . **Vie.**

27303.

Mort à l'hospital le 25 decembre 1710.

David Fesquet, fils de Pierre et d'Olympe Palonesse, tisserand, natif d'Ardaillèse, parroisse de Vallerau, en Languedoc, âgé de 23 ans, B. T. C. bruns, V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id., à . . . . **Vie.**

27304.

Libéré le 25 juillet 1716 par ordre du Roy du 7e desd. mois et an.

Jean Manuel, fils de Jean et de cardeur, natif de Matay Combasson, parroisse de Grabiac, en Languedoc, âgé de 22 ans, B. T. C. C. V. rond, de la R. P. R. Condamné id. à Nismes le 13 mars 1703, pour id., à. . . . . **Vie.**

27305.

Libéré idem.

Jean Pierre ou *Peire*, fils de Pierre et de Estienne Fonteneise, cardeur, natif de Monredon, parroisse de Pompidou, diocèse de Manthe en Languedoc, âgé de 23 ans, B. T. C. bruns, V. O. de la R. P. R. Condamné id. pour id. à. . . . . . . **Vie.**

27306.

Libéré le 16e may 1705 par ordre du Roy du 25 mars aud. an.

Louis Bourguay ou *Bourguin*, fils de Pierre et de Jeanne Laposte, natif de Maffe Sauveranne, parroisse de Melez en Languedoc, âgé de 19 ans. B. T. C. bruns, V. O. de la R. P. R. Condamné par jugement de M. le Mareschal de Montrevel, commandant général dans le haut et bas Languedoc, rendu à Nismes, le 13 mars 1703, pour avoir été trouvé avec des armes contre les ordonnances du Roy, à. . . . . **Vie.**

27307.

(Condamné pour désertion.)

27308.

Jaques Olivier ou *Olive*, fils de Jean et de ..., laboureur, natif de Foissac, près Uzès en Languedoc, âgé de 20 ans. B. T. C. bruns, V. O., de la R. P. R. Condamné par jugement de M. le Mareschal de Montrevel, rendu à Nismes le 13 mars 1703, pour avoir esté trouvé avec des armes contre les deffenses du Roy, à. . . . . **Vie.**

Libéré le 25 juillet 1716 par ordre du Roy du 7e dud. mois et an.

27309.

Daniel Puech ou *Piou*, fils de Daniel et de Jeanne Bonnier, marié à Claudine Hautier, laboureur, natif de Chau près Nismes, âgé de 40 ans. B. T. C. B. V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id., à . . . . **Vie.**

Libéré idem.

27310.

Antoine Chabrol, fils de Jean et d'Isabeau Chapelez, cardeur, natif de St.-Fuezac, diocèze de Menthe, en Languedoc, âgé de 20 ans, G. T. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id. à. **Vie.**

Mort à l'hospital le 2e juin 1704.

27311.

Antoine Chabrol, fils de Pierre et de Suzanne Basillonne, cardeur, natif de Saint-Julien, en Languedoc, âgé de 35 ans, B. T. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné par jugement de M. le Mareschal de Montrevel, rendu à Nismes le 13 mars 1703 pour avoir été trouvé avec des armes contre les deffenses du Roy, à . . . . **Vie.**

Libéré le 25e juillet 1716 par ordre du Roy.

27312.

Antoine Nouy de Garin ou *Nouvel*, fils de Noël et de Jaquette . . . . , tisserand natif de Saint-Laurent de Languedoc âgé de 20 ans, B. T. C. C. V. long, de la R. P. R. Condamné id. pour id. à . . . . **Vie.**

Libéré idem.

27313.

Mort à l'hospital le 15 juillet 1703.

Estienne Geuimard, fils de Jean et de Jeanne Fontanine, marié à Claudine Roudière, cardeur, natif de Montlezon en Languedoc, âgé de 65 ans T. M. C. gris, V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id. à . . . . **Vie.**

27314.

Libéré le 25 juillet 1716.

Jaques Thomas, fils de Jaques et de Suzanne Thomas, laboureur, natif de Mondardier, en Languedoc, âgé de 23 ans, bonne T. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id. à . . . . . . **Vie.**

27315.

Libéré idem.

Jaques Cabernoux ou Combernoux, fils d'Henry et de Fleurette Bouilliette, tailleur, natif d'Aumesac, en Languedoc, âgé de 21 ans, B. T. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné id. pour id. à. . **Vie.**

27316.

Libéré le 14 avril 1712 par ordre du Roy du 30 mars aud. an.

Pierre Valgalier, fils d'Antoine et de Jaquette de Bon, chamoiseur, natif de Gange, en Languedoc, âgé de 35 ans, B. T. C. C. V. rond, de la R. P. R. Condamné id. pour id. à . . . . **Vie.**

27317.

Mort à l'hospital le 3 octobre 1703.

Jean Laire, fils de Jean et de Jeanne Pichegude, cardeur, natif de Castel de Blevane, en Languedoc, âgé de 23 ans, grande T. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné par jugement de M. le Mareschal de Montrevel, commandant général dans l'haut et bas Languedoc, rendu à Sommières, le 11e mars 1703, pour avoir esté trouvé avec des armes contre les ordonnances du Roy, à . . . **Vie.**

27318.

Libéré le 3 octobre 1705 à condition de servir dans les trouppes de la marine.

Louis Guérin, fils de Jaques et de . . . . , boulanger, natif d'Anduze, en Languedoc, âgé de 16 ans, B. T. C. C. V. O., de la R. P. R. Condamné par jugement id. pour id. à. . . . . **Vie.**

MÉLANGES.

—

LA SAINT-BARTHÉLEMY A NANTES.

DEUX INSCRIPTIONS COMMÉMORATIVES.

M. Vaurigaud, pasteur et président du consistoire de l'Eglise réformée de Nantes, a publié, en 1851, d'après un manuscrit inédit, une *Histoire ecclésiastique de Bretagne depuis la Réformation jusqu'à l'Edit de Nantes*, par Philippe Le Noir, sieur de Crevain, pasteur de l'Eglise réformée de Blain, aujourd'hui commune de la Loire-Inférieure. C'est à la bibliothèque de Rennes que M. Vaurigaud avait découvert ce précieux document, et il a annoncé une suite de l'intéressant ouvrage de Crevain, *depuis l'Edit de Nantes jusqu'à nos jours* (1), à laquelle il travaille en ce moment. Nous n'insisterons pas, quant à présent, sur la nature et le mérite de cette publication sur laquelle nous aurons à revenir; nous voulons seulement dire quelques mots de la dédicace digne de remarque qui figure en tête du volume. Elle est ainsi conçue :

A LA MÉMOIRE

DE

Me Guillaume *Harrouys,* Sr de la Semeraye, maire;
Michel *Le Loup,* Sr Dubreil, soubs maire;
Pierre *Billy,* Sr de la Grée; Jean Paul *Mahé;*
Nicolas *Fiot,* Sr de la Rivière; Jacques *Davy;*
Gilles *Delaunay;* Jean *Hovic;* Guillaume *Le Bret;*
Jean *Quantin;* Guillaume *Bretaigne;*
qui ont refusé d'obéir à la lettre du duc de Bourbon-Montpensier,
datée de Paris le 26 aoust 1572, et reçue le 8 septembre, portant invitation
de massacrer les Protestants.

Au nom des Protestants de Nantes!

Une note de l'éditeur nous fait savoir que c'est là une inscription commémorative qu'il s'est appropriée pour en faire la dédicace de son ouvrage, et qu'il a tenu à payer ainsi une dette de reconnaissance. Il nous a paru qu'il y avait là un point d'histoire à éclaircir ou plutôt à vulgariser. Nous avons désiré avoir quelques explications sur le fait mémorable que rappelle et consacre l'inscription dont il s'agit, et M. Vaurigaud a bien voulu nous adresser

(1) Un vol. in-8 de XIX-370 pages. A Nantes, chez Guéraud; et à Paris, chez Grassart, libr. prot. gén., rue de la Paix, 11.

les quelques détails que nous avons coordonnés ici, et qui intéresseront sans nul doute les lecteurs.

On cite souvent, à propos de la Saint-Barthélemy, le refus et l'abstention de plusieurs des gouverneurs des provinces, tels que le vicomte d'Orte, et la belle conduite de l'évêque de Lisieux, Le Hennuyer, et du sieur de Sigognes, gouverneur de Dieppe. On se trompe quant à ces deux derniers et on leur fait trop d'honneur. Il y a beaucoup à rabattre des éloges que les historiens leur prodiguent sur la foi les uns des autres; c'est ce qu'un de nos collaborateurs les mieux instruits des choses de la Normandie nous montrera prochainement dans une note spéciale sur la Saint-Barthélemy dans cette province.

Mais voici un fait authentique et qui cependant n'est généralement pas connu, dont le souvenir glorieux, quoique consacré par un monument archéologique, s'est comme effacé et mérite d'être, en première ligne, remis en lumière.

Le duc de Bourbon-Montpensier, gouverneur de Bretagne, écrivit de Paris, le 26 août 1572, « à Messieurs les officiers de la justice, Maire et Echevins de la ville de Nantes, » une lettre que l'historien Travers cite d'après les registres. Elle est donnée par M. Vaurigaud. On y lit que l'amiral (Coligny) ayant « esté si meschant que de faire une nouvelle entreprinse de « tuer hier ou aujourd'hui tant Sadite Majesté que la royne sa mère, Messieurs ses frères et tous les seigneurs catholiques à leur suite, où vous « pensez bien que je n'estois oublyé, Dieu qui a toujours, à l'heure du besoing, fait paroistre qu'il aime les siens et combien la cause que nous sou- « tenons pour son honneur est saincte et juste, a voulu et permis que ceste « conspiration a esté découverte et a si bien inspiré le cœur de nostre Roy, « que sur-le-champ il auroit déterminé de faire exécuter contre ce malheu- « reux et ceux de sa dite conspiration ce mesme exploict, en quoy il a esté « si fidèlement et promptement servi et obéi, que ledit jour d'hier au matin « ledit amiral fut avec dix ou douze des plus signalés des siens, tué en son « logis et jeté sur le pavé, et fut ceste exécution suivie contre tous les prin- « cipaux de ce parti qui se purent trouver en ceste ville dont il y a un si « grand nombre de morts que je ne vous sçaurais mander, bien vous assu- « rerai-je que les principaux chefs ont esté les premiers despeschez et ne « s'en est que peu ou poinct eschappé, si ce n'est le comte de Montgom- « mery, qui estoit logé aux forsbourgs Saint-Germain-des-Prez. Par là l'in- « tention de Sa Majesté est assez cognuë pour le traictement qui se doit « faire aux huguenots des autres villes, et aussi le moyen par lequel nous « pouvons espérer de voir cy après quelque assuré repos en nostre pauvre « Eglise catholique, ce que nous ne pouvons négliger de moyenner autant « que nous pourrons après une telle déclaration que le Roy a faicte de la

« dévotion qu'il a envers icelle, en quoy je supplie Nostre Seigneur le voul-
« loir si bien assister et faire continuer qu'il en puisse être perpétuellement
« loué et qu'il vous doinct, Messieurs, ses sainctes et dignes grâces. — Vos-
« tre bien bon ami, LOUIS DE BOURBON. » Cette lettre, si naïvement horrible, arriva à Nantes le 8 septembre. Les magistrats refusèrent de se prêter aux ordres barbares qu'elle contenait, et ainsi « la bonté du Seigneur, comme dit Crevain, préserva la Bretagne des massacres. » Tandis qu'il y eut une Saint-Barthélemy à Angers, il n'y en eut pas à Nantes. De là, deux inscriptions relatées par Gérard Mellier, un des plus illustres maires de Nantes, dans les premières années du dix-huitième siècle, et ensuite par P. N. Fournier, dans son histoire manuscrite de Nantes, tome 1er. pag. 256. La première de ces inscriptions est celle que nous avons mentionnée et qui sert de dédicace à la publication de M. Vaurigaud. Voici l'autre :

L'AN M. D. LXXII

Le 8e jour de septembre

Le Maire de Nantes, les Eschevins et les suppôts de la ville
avec les juges consuls, réunis à la maison commune,
font le serment de maintenir celui précédemment fait de ne point contrevenir
à l'Edit de pacification rendu en faveur des Calvinistes,
et font défense aux habitants de se porter à aucun excès contre eux.

Fournier nous apprend que ces deux inscriptions, comme la plupart de celles qu'il rapporte, étaient peintes sur bois et de diverses époques ; qu'elles décoraient la grande salle de l'Hôtel de Ville et avaient été ordonnées par Louys Harrouys, Sr de la Seilleraie, président en la chambre des comptes de Bretagne, maire de Nantes en 1623 et 1624, et continuées par ses successeurs jusqu'en 1720, où Gérard Mellier, alors maire, les fit transcrire sur un registre particulier déposé aux Archives.

Rendons grâces à ceux qui, par leurs soins, ont transmis jusqu'à nous, sous cette forme, le souvenir de la noble conduite des magistrats municipaux de Nantes, et remercions M. Vaurigaud de s'être emparé de ce souvenir et de l'avoir fait revivre, en en faisant un monument de la reconnaissance protestante !

Honneur à ces onze qui ont écouté la voix de l'humanité, et glorieusement désobéi aux ordres du gouverneur de la Bretagne ! Leur abstention collective n'a pas moins mérité de demeurer illustre que les protestations individuelles enregistrées par l'histoire, celles des vicomtes d'Orte, des comtes de Carces et de Tende, des Saint-Hérem, des Chabot-Charny, des Jeannin, des La Guiche, des Rieux, des Tillières, des Narbonne, des Bouillé, des Villars, des Matignon et des Montmorency, qui tous répudièrent le rôle

d'assassins (1). Dans une province où cela était sans doute plus difficile encore qu'ailleurs, ils ont su résister à l'entraînement des passions populaires. Ils pouvaient écraser l'humble et faible église réformée de Bretagne (2). Non-seulement ils l'ont épargnée, mais ils l'ont respectée, ils l'ont couverte de leur tutelle. Une municipalité bretonne tout entière a su résister à la contagion de l'exemple royal et a voulu rester fidèle à la foi jurée des Edits. Honneur, honneur à elle! — *C. R.*

UNE RECHERCHE IMPORTANTE A FAIRE.

MANUSCRIT D'ANTOINE COURT, PERDU DEPUIS 1784.

L'historien des Camisards, mort à Lausanne en 1760, avait laissé beaucoup de papiers manuscrits dont la presque totalité, confiée par son fils Court de Gébelin à M. de Végobre père, en 1763, fut achetée plus tard par la bibliothèque de Genève, qui les possède aujourd'hui. Ils comprennent le manuscrit de son ouvrage publié, ses Mémoires et sa volumineuse correspondance de 1718 à 1755. Mais il est à craindre que le plus précieux de tous ne soit à jamais perdu. Voici les détails que nous empruntons à ce sujet à une note de l'*Histoire des Eglises du Désert.*

Antoine Court parlait très fréquemment dans ses lettres d'un ouvrage, son enfant chéri, auquel il travaillait avec toute l'activité dont il était doué et avec la réunion de toutes ses ressources historiques (3). C'était une histoire complète des protestants de France dans leurs divers lieux de refuge depuis la Révocation de l'Edit de Nantes. Le manuscrit existait à sa mort, en 1760; peut-être même était-il complet et n'avait-il besoin que d'un travail de rédaction. Lorsque Court de Gébelin partit pour Paris en 1763 et qu'il remit en dépôt chez M. de Végobre, ainsi que nous l'avons dit, la masse des papiers de son père, il se réserva ce seul manuscrit, voulant faire de sa rédaction l'occupation de sa vieillesse, et il se le fit envoyer. Malheureusement ses papiers personnels se confondirent avec ceux de la Société littéraire du *Musée*, qu'il avait fondée rue Dauphine, pour établir un lien entre les gens de lettres du temps et recueillir les monuments d'art destinés à servir de preuves aux rêveries du *Monde primitif.* L'affaire fut mal gérée par les deux agents qui en étaient chargés, les dettes s'accumulèrent et bientôt la ruine

(1) V. de Félice, *Hist. des Prot.*, p. 211.

(2) « Le petit nombre des réformés, en ces quartiers reculés, dit Crevain, a toujours fait qu'on les a plutôt méprisés (dédaignés) que persécutés à outrance comme en d'autres lieux. » Il y a, en effet, du vrai dans cette raison; mais les faits et l'inscription du 8 septembre 1572 prouvent bien qu'un mobile plus élevé inspirait la municipalité de Nantes, et que la gloire de sa conduite doit rester entière. Mellinet nous apprend qu'il y eut à Nantes une sorte d'émeute de la part du peuple, demandant que les huguenots fussent massacrés, et que les magistrats n'auraient pu, sans le secours de la milice, empêcher cette imitation de la Saint-Barthélemy. Les protestants, d'ailleurs, ne durent-ils pas se réfugier à Blain, à diverses reprises, pour se soustraire à la haine et aux violences du peuple nantais? Cela n'arriva pas moins de quatre fois en dix ans. Ils s'y réfugièrent en août 1562 jusqu'à la fin de novembre 1563; puis en octobre 1567 jusqu'en 1571. Ils revinrent à Nantes alors et y demeurèrent jusqu'en août 1572. Après les massacres, la plus grande partie s'enfuirent aux îles, en Angleterre, en Hollande, d'autres encore à Blain. On voit que peu d'autorités durent avoir plus de peine à se maintenir fermes dans le devoir. Mais la conscience et le cœur des onze magistrats ne connut pas d'obstacles. Ils entendirent l'ordre autrement qu'à Paris, et ils surent bien le faire régner. — Nous ne pouvons, en terminant ces explications, nous défendre d'un rapprochement qui s'offre naturellement à la pensée : la ville de Nantes est aujourd'hui chef-lieu de la consistoriale qui comprend les diverses communautés réformées de la Bretagne; elle a deux pasteurs. C'est un protestant, l'honorable M. Ferdinand Favre, qui est maire depuis plusieurs années déjà, et nous ajouterons, sans crainte d'être démenti, que les successeurs des braves Echevins de 1572 sont heureux d'avoir ce protestant à leur tête.

(3) Il y travaillait en même temps qu'il composait l'*Histoire des Camisards*, qu'il fit paraître, aidé de son fils, l'année même où il mourut, en 1760.

du fondateur fut inévitable. Il était à bout de ressources, lorsqu'il mourut en 1784, et les créanciers du *Musée* firent vendre avec le mobilier de l'établissement, qui était leur gage, tout ce qui pouvait lui appartenir en propre et s'y trouvait mêlé. Ainsi a sans doute disparu sa collection de documents protestants, qui, au témoignage de son ami et collaborateur l'abbé de Beaulieu, et de Paul Rabaut, formaient cinquante-quatre portefeuilles in-folio, plus la correspondance qui était beaucoup plus considérable encore. On juge par là de la perte qui a été faite en cette circonstance. Mais la plus regrettable est peut-être celle du grand ouvrage historique sur le Refuge. C'est précisément l'époque et l'ordre de faits que l'on connaît le moins et qui, chez les églises des colonies de réfugiés tend, par la force des choses, à s'effacer chaque année. Comme dans le catalogue du fonds de la bibliothèque de Genève, qui remplit deux grandes armoires, on ne voit aucune liasse spécialement consacrée à cette matière, il est probable que Court avait extrait son ouvrage de la masse de ses manuscrits et de sa correspondance. M. de Végobre, qui sentait toute la valeur de ce travail, avait écrit à Paris, et demandé qu'on le mît à part et qu'on le gardât soigneusement. Ses ordres furent mal exécutés ou arrivèrent trop tard, et il reçut des administrateurs de l'hoirie cette réponse, que l'ouvrage en question *avait été vendu dans une masse* d'autres manuscrits et qu'on ne pouvait plus trouver sa trace ni savoir dans quelles mains il était tombé.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons nous résigner à considérer ce précieux portefeuille comme définitivement perdu, ni renoncer à en poursuivre la découverte. Nous ne pouvons désespérer encore d'en retrouver la trace, et c'était le sentiment de M. Charles Coquerel, qui annonça qu'il avait entrepris des investigations dans ce sens. « On n'a rien, écrivait-il, des manuscrits de Court de Gébelin, dans les collections de la bibliothèque du Roi, de la Mazarine, de l'Institut ni du Panthéon. Toutefois il ne serait pas impossible qu'ils eussent été sauvés, à moins que ce fatal procédé d'enchères et de vente en masse, suivant les souvenirs de M. de Vegobre n'entraînât l'idée d'une destruction... Mais il se présente ailleurs une lueur d'espoir ; c'est dans un passage d'une lettre que voici de Paul Rabaut : « Ces manuscrits « appartiennent à des créanciers qui en ignorent le prix. Et qui sait ce que deviendront cinquante-quatre gros portefeuilles, où sont renfermés tant de richesses ? « Deux Anglais, (le secrétaire de la Société des Antiquaires de Dublin et le colonel « Cuningham) sont à Paris pour en faire l'acquisition » (1784.) Nous avons cru de notre devoir de réunir toutes nos conjectures sur le sort de ce dépôt précieux et national. »

Et nous aussi, à notre tour, nous avons cru de notre devoir de reproduire tous les renseignements qui précèdent et de faire appel à quiconque serait à portée de reprendre avec persévérance des recherches dont l'objet est si digne d'intérêt. Avant tout, a-t-il été fait quelque démarche à Dublin, conformément à l'indication que fournissent les dernières lignes de Paul Rabaut? Nous n'en savons rien. Nos correspondants voudront bien se charger de vérifier...

Combien ne serions-nous pas heureux, si l'on parvenait à remettre la main sur ce trésor, enfoui peut-être en quelque coin ignoré! Quelle bonne nouvelle pour celui de nos amis qui s'est donné la noble tâche de reconstituer cette partie si remarquable de nos annales ! Car une histoire écrite par un contemporain est toujours à refaire par les descendants, mais elle est d'un inestimable secours, quand l'auteur est l'historien des Camisards et quand l'histoire est celle d'un peuple persécuté dans le Désert et dispersé par la persécution dans le monde entier.

BIBLIOGRAPHIE.

[En attendant que nous puissions nous occuper de cette partie de notre cadre, suivant le plan que nous avons formé, nous donnerons quelques notes bibliographiques.]

— Le professeur du cours d'histoire moderne à l'Université de Cambridge,

sir James Stephen, a publié en 1851 une série de **Leçons sur l'Histoire de France** Londres, Longman, 2 vol. in-8⁰).

Nous nous proposons d'entretenir nos lecteurs de ce travail qui nous a paru, notamment pour la partie relative au protestantisme, annoncer chez son auteur une parfaite connaissance de la matière et des vues d'une justesse et d'une élévation peu ordinaires.

— Il vient de paraître à Londres (John Murray, 1 vol. in-8°) une **Histoire de l'Angleterre et de la France** *sous la maison de Lancastre* (1399-1455), avec une introduction sur les préludes de la Réforme (1324-1401). On attribue ce livre à lord Brougham, et nous avons tout lieu de croire qu'on ne se trompe pas. On trouve dans l'introduction un tableau détaillé des travaux de Wikliffe et un rapprochement intéressant entre l'œuvre de ce réformateur et celle de Luther.

— Theodor Beza, etc. *Théodore de Bèze, d'après les manuscrits et autres sources contemporaines*, par J. G. Baum, professeur et prédicateur de l'église de Saint-Thomas à Strasbourg. (Weidmann, Leipsig, 1843-52.)—Le 1er volume de ce grand travail a paru en 1843, et le 2e en 1851. L'auteur vient de faire paraître séparément les pièces justificatives de ce dernier tome, qui forment à elles seules une brochure de 211 pages in-8, contenant cent sept pièces, la plupart lettres inédites, de l'an 1559 à l'an 1563, car M. Baum n'est encore arrivé qu'à ce terme, ce qui indique l'importance de l'ouvrage. Le 1er volume a 112 pages de lettres inédites tirées des archives de Zurich, Neuchâtel et Genève, et 74 d'extraits, sur un total de 525. Il est regrettable pour nous qu'un tel livre soit écrit en allemand. Mais c'est la faute du public français.

— Il a paru récemment à Berlin une **Histoire de la Colonie française en Prusse**, par C. Reyer, instituteur à l'hospice français de Berlin.

Ces ouvrages se trouvent à la librairie étrangère de Friedrich Klincksieck, 11, *rue de Lille, à Paris.*

L'abondance des matières nous a forcés de renvoyer à d'autres livraisons divers documents et travaux relatifs à l'Edit de Nantes et à sa Révocation. Nous avons à notre disposition une copie des pièces originales et matériaux de tout genre qui ont servi à Rulhière pour écrire ses *Eclaircissements*. Ces dossiers, retrouvés depuis peu, sont une collection de sources authentiques des plus précieuses pour notre histoire. Nous ne savons pas encore si nous pourrons en enrichir le *Bulletin*, ou si nous les réserverons pour le *Recueil*. En tout cas, nous en donnerons des extraits.

On nous a déjà transmis plusieurs synodes inédits et on nous en a annoncé d'autres. Nous en parlerons, mais nous les garderons sans doute en réserve pour en former un volume du *Recueil*, un supplément à l'ouvrage d'Aymon. Ces documents ont moins d'intérêt, étant isolés, que réunis et s'éclairant les uns par les autres. Il en est de même de la *Discipline* et de ses diverses éditions complétées et commentées; elles pourront être l'objet d'un travail particulier qui aura de l'utilité. Il convient donc de nous transmettre tous les renseignements et matériaux relatifs à la *Discipline* et aux *Synodes*.

Nous invitons tous nos lecteurs à nous faire profiter du fruit de leurs recherches et de leurs observations. Nos publications devront nous attirer nécessairement des communications nouvelles et des critiques. Nous appelons les unes et les autres, et nous les accueillerons avec reconnaissance, ayant en vue avant tout le progrès de la vérité et des lumières historiques; nous avons la ferme intention de mettre de côté les mesquines considérations d'amour-propre et nous espérons que chacun de nos correspondants en fera autant. Nous sous-entendrons toujours cet appel au lecteur par lequel certains auteurs concluaient autrefois leurs travaux, et que Luther a lui-même employée : *Vel tu da melius*. C'est la phrase faite : *Sauf meilleur avis*, et c'est aussi l'idée que Théodore de Bèze a rendue par ces jolis vers qu'on trouvera dans notre prochain numéro :

Que si quelqu'un en me lisant se fasche,
Tant s'en faut-il qu'il me puisse desplaire
Que je voudroy plus tost, tout au contraire,
Quiconqu'il soit, tant lui estre ennuyeux,
Qu'il luy en print désir de faire mieux.

PARIS. — IMPRIMERIE DE MARC DUCLOUX ET COMPAGNIE, RUE SAINT-BENOÎT, 7. — 1852.